



Bureau du directeur général des élections

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 2005**

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

L'honorable Mauril Bélanger, C.P., député
Ministre du Commerce intérieur, leader adjoint
du gouvernement à la Chambre des communes,
ministre responsable des langues officielles
et ministre associé de la Défense nationale

Table des matières

Section I – Aperçu	1
Message du directeur général des élections.....	1
Déclaration de la direction.....	3
Résumé.....	4
Résumé du rendement de l’organisme par rapport aux résultats stratégiques, aux priorités et aux engagements.....	5
Rendement global de l’organisme.....	6
Facteurs influençant notre rendement.....	7
Section II – Analyse du rendement par résultat stratégique	13
Conduite des scrutins et financement politique.....	13
Préparation aux scrutins et améliorations.....	29
Améliorer les services.....	29
Géographie électorale.....	40
Préparer la 39 ^e élection générale.....	41
Vérification interne.....	42
Autres plans et résultats.....	42
Éducation du public, information et soutien.....	43
Section III – Renseignements supplémentaires	49
Structure et rapports hiérarchiques d’Élections Canada.....	49
Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris).....	51
Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme.....	51
Tableau 3 : Postes votés et législatifs.....	52
Tableau 4 : Coût net pour l’organisme.....	52
Tableau 5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT) ...	53
Tableau 6 : Approvisionnement et marchés.....	54
Annexes	55
A. Renseignements financiers.....	55
B. Rentabilité.....	71
C. Renseignements supplémentaires.....	73

Section I – Aperçu

Message du directeur général des élections



Le présent *Rapport sur le rendement* présente au Parlement et aux Canadiens nos principales réalisations à l'égard des résultats stratégiques énoncés dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2004-2005 et ceux des années précédentes. Il décrit aussi en détail notre réponse face à l'évolution de la situation.

Tout le travail accompli par Élections Canada est axé sur trois résultats stratégiques qui apportent aux Canadiens des avantages durables. Ces avantages découlent du processus électoral, qui se doit d'être équitable, transparent et accessible pour tous, conformément au cadre législatif.

En premier lieu, nous sommes déterminés à tenir des élections fédérales qui préservent l'intégrité du processus électoral et à administrer les dispositions relatives au financement politique de la *Loi électorale du Canada*, afin que le processus électoral soit juste, transparent et accessible aux électeurs.

Pour la première fois de notre histoire, nous avons terminé en sept mois, plutôt que dans le délai habituel d'un an, la mise en œuvre d'un décret de représentation proclamé en vertu de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

En effet, Élections Canada a été prêt dès le 1^{er} avril 2004 à tenir une élection générale dans les 308 circonscriptions établies par le nouveau décret. Ces préparatifs ont occupé une place importante pendant le dernier exercice, puisque la 38^e élection générale a eu lieu le 28 juin 2004. À noter que ce scrutin a été le premier tenu sous le nouveau régime de financement politique établi par le projet de loi C-24, et sous les nouvelles règles d'enregistrement des partis politiques, entrées en vigueur – avec de nombreuses autres modifications législatives – lorsque le projet de loi C-3 a reçu la sanction royale, le 14 mai 2004.

En second lieu, nous devons toujours être prêts à conduire des scrutins, quel que soit le moment où ils sont déclenchés, et à améliorer leur déroulement. L'inscription des électeurs est un élément fondamental en ce sens. Parmi nos priorités de cette année, fondées sur l'évaluation approfondie de l'élection générale de novembre 2000, figurait l'amélioration continue de la qualité des listes électorales. À la 38^e élection générale, nous avons dépassé notre objectif d'inscription des électeurs au Registre national des électeurs et nous avons largement dépassé celui d'inscription des électeurs à l'adresse exacte. À la lumière des résultats de l'élection générale, nous sommes rapidement redevenus prêts à tenir un nouveau scrutin dès le 1^{er} mars 2005.

Enfin, nous sommes chargés d'offrir des programmes d'éducation et d'information du public et d'apporter un soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, au Cabinet, aux partis politiques et à leurs associations, à nos partenaires et à d'autres intervenants. Cette année, nous avons élargi nos activités d'éducation et de sensibilisation destinées aux jeunes, aux communautés autochtones, aux communautés ethnoculturelles et aux électeurs ayant des besoins spéciaux.

Ces faits saillants ainsi que d'autres résultats décrits dans le rapport attestent clairement que le système électoral canadien est devenu, au fil des années, un système moderne, accessible, transparent et efficace.

Je suis personnellement engagé dans le processus continu de réforme électorale qui a valu au Canada sa réputation mondiale de modèle de démocratie électorale.

Servir le Parlement et le peuple canadien est pour moi un privilège, comme l'est le fait de diriger une équipe énergique, aux talents multiples, vouée au renforcement et à la défense du processus démocratique du Canada.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) 2004-2005 du Bureau du directeur général des élections du Canada.

Le document a été préparé en fonction des principes de reddition de comptes contenus dans le *Guide de préparation – Rapports ministériels sur le rendement 2004-2005* du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

- Il est conforme aux exigences particulières de reddition de comptes;
- Il est fondé sur la structure de secteur d'activités approuvée;
- Il présente des renseignements uniformes, complets, équilibrés et précis;
- Il offre un modèle de responsabilisation pour les résultats atteints avec les ressources et les autorités allouées;
- Il fait état des sommes qui ont été allouées et approuvées dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Résumé

Élections Canada est une institution indépendante établie par le Parlement. Ses principales responsabilités sont de veiller à ce que tous les électeurs aient accès au système électoral, d'informer les citoyens sur le système électoral, de tenir le Registre national des électeurs, d'appliquer la législation électorale et de se tenir prêt en tout temps à conduire un scrutin.

Élections Canada doit aussi enregistrer les partis politiques, les candidats à la direction des partis, les associations de circonscription des partis et les tiers qui font de la publicité électorale; administrer les allocations versées aux partis politiques enregistrés ainsi que les remboursements des dépenses électorales remis aux candidats et aux partis; suivre les dépenses électorales engagées par les candidats et les partis politiques de même que les dépenses de publicité électorale engagées par les tiers; et publier des données financières sur les partis politiques, les associations de circonscription des partis, les candidats, les candidats à l'investiture des partis, les candidats à la direction des partis et les tiers.

Enfin, Élections Canada soutient les commissions indépendantes qui, tous les 10 ans, redélimitent les circonscriptions fédérales, et fait rapport au Parlement de son administration des élections et des référendums.

Ressources financières totales (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
50 175	275 003	273 640

Ressources humaines totales (en équivalents temps plein)

Prévues	Autorisations	Réelles
336	471	386

Résumé du rendement de l'organisme par rapport aux résultats stratégiques, aux priorités et aux engagements

Résultats stratégiques	Priorités et engagements 2004-2005	Type	Rendement 2004-2005
Conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral et appliquer les dispositions de la Loi concernant le financement politique	Conduire et tenir la 38 ^e élection générale	Nouveau	Réalisé
	Appliquer les dispositions de la <i>Loi électorale du Canada</i> concernant le financement politique, y compris le versement d'une allocation trimestrielle aux partis politiques qui y ont droit	Antérieur	Réalisé
	Présenter, conformément à la Loi, un rapport sur l'administration d'un scrutin, et procéder à une évaluation postélectorale	Nouveau	Réalisé
	Continuer de faire enquête et de statuer sur des plaintes reliées aux élections générales de 2000 et de 2004 et aux élections partielles subséquentes à l'élection générale de 2000	Antérieur (élection générale de 2000) Nouveau (élection générale de 2004)	Réalisé
Atteindre et maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et de façon toujours plus efficace	Améliorer la prestation des services	Antérieur	Réalisé
	Préparer la 39 ^e élection générale	Nouveau	En cours
	Réviser les systèmes informatiques	Antérieur	Réalisé
	Examiner l'inscription des électeurs et la géographie électorale	Antérieur	En cours
Offrir en matière électorale des programmes d'éducation et d'information du public de qualité et en temps opportun, ainsi qu'un soutien au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux entités politiques, aux commissions de délimitation des circonscriptions fédérales, aux partenaires et à d'autres intervenants	Améliorer les programmes d'éducation et d'information du public, et le soutien aux intervenants	Antérieur	Réalisé

Rendement global de l'organisme

Dans le Rapport sur les plans et les priorités d'Élections Canada pour 2004-2005, le directeur général des élections s'est engagé à réaliser trois résultats stratégiques pour les Canadiens :

- conduire des élections générales, des élections partielles et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral et appliquer les dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant le financement politique;
- atteindre et maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins de façon toujours plus efficace, au moyen des technologies modernes et d'idées novatrices;
- offrir en matière électorale des programmes d'éducation et d'information du public de qualité et en temps opportun, ainsi qu'un soutien au public, aux parlementaires, au Cabinet, aux candidats, aux partis politiques et à leurs associations, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, à nos partenaires et à d'autres intervenants.

Après la 37^e élection générale de 2000, Élections Canada a examiné les points forts et les points faibles des services offerts par chacune de ses directions. Nous avons recueilli les commentaires des directeurs du scrutin et de leur personnel dans le cadre de rencontres et d'ateliers postélectorales, et nous avons tenu des consultations et des sondages auprès des électeurs, des partis, des candidats, des tiers, des parlementaires, du comité consultatif des partis politiques, des universitaires et d'autres organismes et personnes intéressés au processus électoral.

Selon nos évaluations, quatre éléments devaient être améliorés en priorité :

- 1) la qualité des listes électorales;
- 2) la carte d'information de l'électeur envoyée à chaque électeur inscrit;
- 3) les communications avec l'électorat par la campagne publicitaire;
- 4) le service de renseignements au public.

Le présent rapport présente nos réalisations et nos progrès à l'égard de nos objectifs stratégiques et les principales améliorations que nous avons apportées dans la tenue de la 38^e élection générale, le 28 juin 2004. Comme cette élection a produit un gouvernement minoritaire, le présent rapport décrit aussi les efforts que nous avons déployés au cours des mois subséquents pour rétablir et maintenir notre état de préparation à une élection.

Faits nouveaux

- Le 14 mai 2004, le projet de loi C-3, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu*, a reçu la sanction royale. Il a fixé de nouvelles exigences d'enregistrement des partis politiques.

- La 38^e élection générale, tenue le 28 juin 2004, a produit le neuvième gouvernement minoritaire de l'histoire du Canada, le premier depuis 24 ans.
- Le 1^{er} septembre 2004, les noms de 38 circonscriptions ont été modifiés par suite de l'entrée en vigueur du projet de loi C-20, *Loi modifiant le nom de certaines circonscriptions électorales*. Le projet de loi C-302, *Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener–Wilmot–Wellesley–Woolwich*, et le projet de loi C-304, *Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River*, ont reçu la sanction royale le 24 février 2005. Les nouveaux noms de ces deux dernières circonscriptions sont respectivement Kitchener–Conestoga et Westlock–St. Paul.
- Le projet de loi C-36, *Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie–Bathurst et de Miramichi*, qui a reçu la sanction royale le 24 février 2005, a modifié les limites de ces deux circonscriptions pour faire suite à la publication du *Rapport définitif de la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de Miramichi et d'Acadie–Bathurst* (8 décembre 2004). Le 2 mai 2005, le directeur général des élections a publié un avis dans la *Gazette du Canada* portant qu'Élections Canada avait terminé les préparatifs nécessaires à la mise en application des nouvelles limites des circonscriptions. Les nouvelles limites entreront en vigueur à la prochaine dissolution du Parlement.

Facteurs influençant notre rendement

Risques et défis

Dans le système parlementaire du Canada, l'intervalle entre les scrutins n'est pas une période fixe (cependant, la *Charte canadienne des droits et libertés* fixe à cinq ans le mandat maximal de la Chambre des communes, sauf en cas de guerre, d'invasion ou d'insurrection, réelles ou appréhendées). Cela signifie que la durée du cycle d'activités d'Élections Canada est variable. L'incertitude qui en résulte complique la planification, puisque nous devons en tout temps être prêts à conduire un scrutin, qu'il s'agisse d'une élection partielle, d'une élection générale ou d'un référendum, tout en nous efforçant d'améliorer l'administration du processus électoral.

Nous devons donc continuellement observer les événements et les tendances parlementaires et politiques pour pouvoir réagir aux facteurs pertinents à notre état de préparation et à nos préparatifs pour les scrutins.

La 38^e élection générale, qui a eu lieu le 28 juin 2004, a été la première tenue selon le nouveau régime de financement politique. Elle a produit un gouvernement minoritaire – pour la première fois depuis 24 ans. En conséquence, Élections Canada a accordé la priorité au rétablissement rapide et au maintien de son état de préparation à la conduite d'une élection générale – qui pourrait être déclenchée en tout temps.

Dans l'élaboration de nos plans et priorités en matière d'état de préparation, il est prudent de prendre en considération la durée des gouvernements minoritaires précédents.

Durée des gouvernements minoritaires précédents au Canada	
Année	Durée (du retour des brefs d'élection à la dissolution du Parlement)
1921	3 ans, 7 mois, 21 jours (1 329 jours)
1925	6 mois, 25 jours (207 jours)
1957	5 mois, 24 jours (177 jours)
1962	6 mois, 19 jours (203 jours)
1963	2 ans, 4 mois (854 jours)
1965	2 ans, 4 mois, 14 jours (866 jours)
1972	1 an, 5 mois, 19 jours (535 jours)
1979	6 mois, 3 jours (186 jours)

Source : Bibliothèque du Parlement

Comme l'indique le tableau ci-dessus, la moitié des élections générales ayant produit un gouvernement minoritaire ont été suivies d'un nouveau scrutin important au cours de l'année. Cette possibilité renforce la nécessité pour Élections Canada de rétablir et maintenir son état de préparation, tout en poursuivant ses objectifs stratégiques visant à améliorer le processus et les systèmes électoraux du Canada afin d'en maximiser l'accessibilité et la commodité pour tous les électeurs canadiens.

En réponse à ce défi, en 2004-2005, immédiatement après la 38^e élection générale, il a fallu mobiliser nos ressources afin que l'organisme soit prêt sans tarder à tenir la prochaine élection générale, qui pouvait survenir à tout moment. En même temps, des ressources devaient rester consacrées aux tâches relatives à la dernière élection générale, telles que le remboursement des dépenses électorales et la publication des rapports financiers sur le site Web.

Bien qu'il ne soit guère visible du public, un travail considérable a été accompli après la 38^e élection générale. Il a fallu entre autres : établir et distribuer les listes électorales définitives; préparer et publier les résultats officiels du scrutin; se réapprovisionner en matériel; payer plus de 190 000 travailleurs dans les circonscriptions, ainsi que les fournisseurs; vérifier les rapports des candidats, des partis et des tiers; faire enquête sur les infractions à la *Loi électorale du Canada* et entamer toute poursuite nécessaire; former les nouveaux directeurs du scrutin; et entreprendre les analyses des données, les évaluations postélectorales et des sondages auprès des électeurs en vue d'améliorer les programmes ou d'en créer de nouveaux.

Vu l'immensité du pays – deuxième au monde pour la superficie – et notre obligation de fournir à plus de 22 millions d'électeurs inscrits des renseignements opportuns et la possibilité de voter commodément, la taille de l'organisme a augmenté sensiblement au cours de l'année. À l'approche de l'élection générale, le personnel d'Élections Canada est passé de 330 à près de 600 personnes. Les directeurs du scrutin ont relevé le défi d'embaucher les travailleurs temporaires nécessaires au processus électoral dans

18 807 lieux de scrutin à travers le pays – et nous avons dû leur offrir une formation, veiller à leur supervision et nous assurer qu’ils disposaient de matériel de formation, de fournitures et d’un soutien administratif. Pour y arriver, notre équipe a dû faire preuve de multiples compétences et talents.

Le directeur général des élections a offert aux directeurs du scrutin les meilleurs cours, documents d’apprentissage, procédures opérationnelles, programmes de rayonnement, outils et appuis possible. Le manque d’expérience de certains nouveaux directeurs du scrutin, surtout ceux nommés immédiatement avant un scrutin, présente des risques. Pour les gérer, nous avons veillé à ce que les programmes de formation s’appuient sur les principes d’efficacité de l’apprentissage des adultes, que tout notre matériel de formation s’inscrive dans un ensemble cohérent et que des agents de liaison en région nommés par le directeur général des élections soutiennent les directeurs du scrutin pendant et entre les scrutins. Les agents de liaison en région ont également donné à la direction d’Élections Canada à Ottawa un compte rendu quotidien des activités en région pendant l’élection.

Des changements législatifs ont aussi influé sur notre planification. Lorsque le Parlement étudie un nouveau projet de loi, le directeur général des élections est appelé à comparaître devant le comité concerné de la Chambre des communes ou du Sénat, et Élections Canada prépare dans chaque cas une analyse approfondie. Voir aux pages 47 et 48 la liste des comparutions du directeur général des élections en 2004-2005.

D’autres facteurs ont influé sur notre rendement et notre planification, notamment l’importance du taux de mobilité (plus de 40 % des Canadiens changent d’adresse tous les cinq ans), l’accroissement de la diversité sociale et les modifications législatives et décisions judiciaires qui ont transformé l’administration ou l’application de la *Loi électorale du Canada*. En 2004-2005, des décisions judiciaires ont influé comme suit sur nos activités :

- Le projet de loi C-3, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l’impôt sur le revenu*, est entrée en vigueur le 15 mai 2004. Il faisait suite à la décision rendue en juin 2003 par la Cour suprême du Canada dans *Figueroa c. Canada (Procureur général)*, jugeant inconstitutionnelles les dispositions de la Loi exigeant qu’un parti enregistré soutienne au moins 50 candidats à une élection générale pour avoir droit à certains avantages prévus par la Loi. Les modifications ne s’appliquent que pour deux ans, en vertu d’une disposition de la Loi; elles devront être revues d’ici la fin de ce délai et renouvelées officiellement. À la 38^e élection générale, 12 partis politiques étaient enregistrés en vertu de ces modifications.
- Le 10 juin 2004, 18^e jour avant le jour d’élection, le directeur général des élections, en consultation avec le commissaire aux élections fédérales, a annoncé que pour assurer l’application uniforme de la *Loi électorale du Canada* partout au pays, la décision de la Cour suprême de la Colombie-Britannique concernant l’affaire *R. c. Bryan* serait appliquée dans l’ensemble du Canada pour la 38^e élection générale. Dans sa décision rendue le 23 octobre 2003, la Cour suprême de la Colombie-Britannique jugeait inconstitutionnelle et sans effet la disposition interdisant la transmission publique des résultats du scrutin dans une circonscription avant la fermeture de tous


les bureaux de scrutin dans cette circonscription. L'autorisation de porter ce jugement en appel ayant été accordée le 11 mars 2004, le directeur général des élections a choisi d'appliquer cette décision partout au Canada en attendant l'issue finale de l'affaire. Le 20 mai 2005, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a jugé que la disposition en cause, l'article 329 de la *Loi électorale du Canada*, ne limitait pas de façon déraisonnable la liberté d'expression garantie à l'article 1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elle a donc affirmé sa constitutionnalité et restauré la condamnation initiale à l'endroit de M. Bryan. Le 19 août 2005, celui-ci a demandé l'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada. La partie adverse disposait de 30 jours pour réagir à cette demande. Une fois qu'elle aura reçu les déclarations des deux parties, la Cour suprême décidera si elle instruira l'appel de M. Bryan.


- En mai 2004, dans l'affaire *Raïche c. Canada (Procureur général)* concernant une partie de la limite entre les circonscriptions de Miramichi et d'Acadie-Bathurst, la Cour fédérale a conclu que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Nouveau-Brunswick avait appliqué incorrectement les règles visant l'élaboration de ses recommandations lorsqu'elle avait transféré certaines parties de paroisses de la circonscription d'Acadie-Bathurst à celle de Miramichi. En réponse à cette décision, que le procureur général du Canada n'a pas portée en appel, la Commission sur la délimitation des circonscriptions électorales de Miramichi et d'Acadie-Bathurst a été créée en vertu de la partie I de la *Loi sur les enquêtes*. Ses recommandations ont pris la forme du projet de loi C-36, *Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d'Acadie-Bathurst et de Miramichi*, qui a reçu la sanction royale le 24 février 2005. Les limites révisées entreront en vigueur à la prochaine dissolution du Parlement.
- Le 18 mai 2004, dans *Harper c. Canada (Procureur général)*, la Cour suprême du Canada a renversé une décision de la cour d'appel de l'Alberta qui avait invalidé plusieurs dispositions de la *Loi électorale du Canada* régissant l'intervention des tiers dans le processus électoral et interdisant la publicité électorale le jour d'élection. Par conséquent, les dispositions relatives aux tiers et à la publicité le jour d'élection demeurent en vigueur telles quelles. [*Harper c. Canada (Procureur général)* [2004] C.S.C. 33] Dans ce cas, Élections Canada n'a pas eu à changer sa façon de fonctionner, mais avait dû se préparer à introduire des changements dans un court délai au cas où la Cour suprême avait confirmé la décision en appel.

Tendances et enjeux

Les listes électorales définitives de l'élection du 28 juin 2004 comptaient un total de 22 466 621 électeurs, et le nombre de votes exprimés a atteint 13 683 570, la première hausse depuis plus de 10 ans. Le taux de participation final a donc été de 60,9 %. De 2000 à 2004, le nombre de votes exprimés a augmenté de 5,3 %, mais le taux de participation a encore diminué (il était de 64,1 % en 2000); les inscriptions au registre ont progressé de 8,7 % entre 2000 et le début de l'élection de 2004, alors que l'électorat a augmenté de 4 % pendant la même période. Les efforts déployés pour inscrire le plus d'électeurs possible ont permis d'inscrire des personnes dont le taux de participation électorale est habituellement plus faible que celui du reste de l'électorat, dont les jeunes.


Élections Canada a mené une analyse interne des taux d'inscription et de participation des jeunes afin d'évaluer l'efficacité des diverses initiatives que nous leur avons consacrées ces deux dernières années.


 Le symbole de la souris indique que des renseignements plus détaillés sont disponibles sur notre site Web à www.elections.ca ou dans une de nos publications imprimées.

 Pour plus d'information sur les initiatives jeunesse, voir : *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004* (CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=index&dir=rep/re2/sta2004&lang=f&textonly=false). Le rapport existe également sous forme imprimée.

Il a été possible d'estimer le taux de participation par groupe d'âge en utilisant les listes électorales définitives d'un échantillon aléatoire de sections de vote et de circonscriptions prélevé dans chaque province et territoire. Selon cette étude, le taux de participation des nouveaux électeurs (18 ans à 21 ans et demi) a été de 38,7 % pour l'élection de 2004. Bien que ce taux semble être sensiblement plus élevé que celui qui avait été établi pour les 18 à 24 ans à l'élection de 2000, soit 25 %, les différentes méthodes utilisées empêchent toute comparaison directe entre les deux études.

Voir l'annexe C pour diverses données sur les élections générales de 1997, 2000 et 2004.

 Pour les rapports *Résultats officiels du scrutin* récents, CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=index&dir=rep/re2&lang=f&textonly=false#resultats.

 Pour deux études d'Élections Canada sur la participation électorale (« Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres? » et « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants »), CLIQUEZ : www.elections.ca/intro.asp?section=loi&document=index&lang=f&textonly=false.

Relations stratégiques

La collaboration de nombreux partenaires a été essentielle pour réaliser nos objectifs stratégiques. La portée de nos accords de partenariat varie selon qu'il s'agisse d'une année d'élection générale, comme l'année dernière, ou d'une année d'élections partielles. Dans l'analyse de notre rendement pour chaque résultat stratégique (section II), nous faisons état de relations avec divers ministères et organismes fédéraux, organismes communautaires, organisations internationales, gouvernements et organismes électoraux provinciaux, territoriaux et municipaux, et centres et instituts de recherche. Nous avons aussi formé des partenariats stratégiques avec le secteur privé dans des domaines où nous avons besoin de ressources et de services spécialisés pour conduire les scrutins.

Section II – Analyse du rendement par résultat stratégique

Résultat stratégique n° 1
Conduite des scrutins et financement politique
Résultats prévus : <i>Conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral et appliquer les dispositions de la Loi concernant le financement politique.</i>
Plan, priorités et engagements : <ul style="list-style-type: none">• <i>Conduire et tenir la 38^e élection générale le 28 juin 2004. (nouveau)</i>• <i>Appliquer les dispositions de la Loi électorale du Canada concernant le financement politique, y compris le versement d'une allocation trimestrielle aux partis politiques qui y ont droit. (antérieur)</i>• <i>Présenter, conformément à la Loi, un rapport sur l'administration d'un scrutin, et procéder à une évaluation postélectorale. (nouveau)</i>• <i>Continuer de faire enquête et de statuer sur des plaintes reliées à l'élection générale de 2000 et aux élections partielles subséquentes. (antérieur)</i>• <i>Faire enquête et statuer sur des plaintes reliées à l'élection générale de 2004. (nouveau)</i>

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
9 181	221 458	221 327

Conduite des scrutins

Tenue de la 38^e élection générale le 28 juin 2004

La délivrance des brefs

La 38^e élection générale débute le 23 mai 2004 lorsque le directeur général des élections du Canada donne instruction au directeur du scrutin de chacune des 308 circonscriptions fédérales de voir à l'élection d'un député. La journée d'élection est fixée au lundi 28 juin 2004 par le gouverneur en conseil.

La tenue d'un scrutin en 36 jours impose un échéancier serré. Le plan directeur d'une élection générale prévoit plus de 800 activités de haut niveau à accomplir. Pour respecter les nombreuses échéances du calendrier, il faut des procédures éprouvées et du personnel hautement qualifié. Mais chaque élection générale a son lot d'imprévu. Élections Canada y réagit sans délai – de façon à bien servir les électeurs, les candidats, les partis ainsi que le processus démocratique.

Gestion du scrutin

Pour la 38^e élection générale, Élections Canada avait élaboré un nouveau Cadre de gestion du scrutin, de façon à fournir chaque jour à notre Comité exécutif une vue d'ensemble de la progression des activités en région et à Ottawa ainsi qu'une occasion de régler les problèmes à mesure qu'ils se présentaient et avant qu'ils puissent s'aggraver.

Le Comité exécutif recevait aussi des breffages de groupes de travail internes. Ces équipes formées d'experts étaient chargées de détecter les risques et les problèmes, d'en déterminer les causes et les solutions, et d'analyser chaque détail des points de vue de la faisabilité, des répercussions et du risque. Le Comité exécutif prenait aussi connaissance des actualités et des tendances dans la couverture médiatique, les analysait et y réagissait.

Pour la 38^e élection générale, des améliorations ont été apportées au Système de gestion d'un scrutin, qui a signalé toute exception constatée dans le déroulement normal des activités, tant à Élections Canada, à Ottawa, que dans les 308 circonscriptions. Ce système était aussi une source de rapports de gestion quotidiens pour le Comité exécutif. Il tirait des renseignements de plusieurs systèmes informatiques à Ottawa et en région ainsi que des directeurs du scrutin.

Nous avons aussi amélioré les indicateurs de rendement au niveau des circonscriptions et les applications de production de rapports, y compris en y ajoutant des capacités d'indication des anomalies. Les rapports d'anomalies ont aidé le Comité exécutif à se concentrer sur les questions critiques lors de ses réunions, mettant en relief les éléments stratégiques et tactiques pertinents, dont l'analyse des tendances et l'interdépendance des activités clés.

Par ailleurs, nous avons fourni chaque jour aux directeurs du scrutin des données sur l'avancement de leur révision des listes, leurs appels au réseau de soutien d'Élections Canada et le nombre d'appels reçus à leur bureau par la ligne sans frais.

Pour la 38^e élection générale, Élections Canada a retenu les services de 24 agents de liaison en région desservant l'ensemble du pays, ce qui constituait un des éléments majeurs du cadre de gestion.

Travaillant sur le terrain auprès des directeurs du scrutin, les agents de liaison en région pouvaient suivre l'élection à l'échelle locale. Ils fournissaient une analyse qualitative du déroulement de l'élection, qui complétait les statistiques transmises par le Système de gestion d'un scrutin.

Chaque agent de liaison en région avait quatre responsabilités durant l'élection :

- agir comme leader fonctionnel pour les directeurs du scrutin de sa région;
- améliorer la qualité et la diligence de l'exécution des tâches clés dans chaque circonscription de sa région;
- déceler les problèmes dans les circonscriptions et aider les directeurs du scrutin à les régler;
- agir au besoin comme porte-parole auprès des médias.

Les agents de liaison en région étaient soutenus par des conseillers et des analystes qui ont répondu à plus de 4 100 questions de leur part durant l'élection. Ils recevaient aussi du Système de gestion d'un scrutin des rapports d'exceptions quotidiens qui les aidaient à garder à l'œil les secteurs à problèmes. Le Comité exécutif a reçu chaque jour des rapports provenant des agents de liaison en région. Pendant les 36 jours de la période électorale, 164 risques et problèmes ont été signalés par les agents; tous ont été résolus en moins de deux jours. Des sondages ont montré que les directeurs du scrutin étaient satisfaits de la disponibilité des agents de liaison en région (84 %) et de leur capacité de répondre aux questions des médias (75 %). L'organigramme à la page 50 situe le poste d'agent de liaison en région au sein de l'organisme.

Premières étapes

Dès la délivrance des brefs d'élection, les directeurs du scrutin ont immédiatement entrepris de recruter leur personnel, ouvert leur bureau et entamé l'accomplissement des tâches prévues dans le calendrier de 36 jours. Pendant la période électorale, chaque directeur du scrutin a dû embaucher en moyenne 629 personnes qui ont été affectées à quelque 50 fonctions différentes.

Chaque bureau a reçu en moyenne près de deux tonnes de fournitures, dont certaines ont été envoyées avant la délivrance des brefs pour permettre aux directeurs du scrutin d'aménager leur bureau et de se préparer au début des opérations. Au 4 juin 2004, 12 jours après la délivrance des brefs, le reste des quelque 550 tonnes de matériel – urnes, formulaires, enseignes et équipement divers ainsi que 3 000 ordinateurs (entreposés dans des centres régionaux) – était en route vers les 308 bureaux des directeurs du scrutin ou s'y trouvait déjà.

La plupart des directeurs du scrutin ont ouvert leur bureau et émis dans un délai de 48 heures l'Avis de convocation officiel, qui signale au public que le bureau est maintenant ouvert et que les candidats peuvent soumettre leur acte de candidature. Dès l'ouverture des portes, les coordonnées des bureaux sont affichées à www.elections.ca.

La mise en marche des systèmes

Presque tous les aspects de l'administration d'une élection sont informatisés. En octobre 2001, dans le cadre d'une mise à niveau générale, nous avons fourni un ordinateur personnel à chaque directeur du scrutin pour faciliter les tâches préscrutin et les communications avec Élections Canada.

Après la délivrance des brefs, plus de 6 800 lignes téléphoniques locales ont été installées dans les 308 bureaux des directeurs du scrutin et 96 bureaux supplémentaires; 89 % seront opérationnelles en 5 jours, et toutes le seront en 10 jours. Néanmoins, l'opération sera plus longue que prévu, et nous devons réévaluer ces procédures. Environ 1 125 lignes sans frais ont été activées pour permettre au public de joindre les bureaux principaux et supplémentaires des directeurs du scrutin et un centre d'appels national. Une nouvelle technologie mise en œuvre en 2004 nous permet de surveiller le volume d'appels entrants aux bureaux des directeurs du scrutin et d'alerter ces derniers par courriel s'il dépasse leur capacité de respecter les normes de service établies.

Le matériel informatique servant à la gestion de l'élection a été livré et installé en cinq jours dans les 308 bureaux des directeurs du scrutin – un processus grandement facilité par l'utilisation des centres d'entreposage de Postes Canada à travers le pays. Les coordonnateurs de l'informatisation ont installé les logiciels requis pour gérer le bureau et échanger des données avec Élections Canada à Ottawa. Les données nécessaires au fonctionnement de ces systèmes ont ensuite été téléchargées dans les bureaux locaux. Un problème de disque d'installation ralentira le processus dans plusieurs circonscriptions, mais il sera résolu dans le délai prévu.

Dans les jours suivants, le personnel du directeur du scrutin a confirmé et conclu les baux des bureaux de scrutin et, avec un système informatique, préparé les prêts à photographier des cartes d'information de l'électeur qui seront envoyés à l'imprimerie. Les adresses des bureaux de scrutin ont été transmises pour affichage sur le site Web d'Élections Canada.

L'accroissement du personnel à Ottawa

À Ottawa, le nombre d'employés a doublé, passant à environ 600 personnes. Nous avons tenu des concours et établi des listes d'admissibilité bien avant le scrutin et avons demandé l'aide de nos collègues provinciaux afin de recruter du personnel d'expérience pour le réseau de soutien d'Élections Canada (voir page 20).

Les fonctions du directeur du scrutin

Les directeurs du scrutin doivent assumer des fonctions diverses et maîtriser un large éventail de techniques de gestion moderne, dont la planification financière; la gestion des ressources financières, humaines et matérielles; la négociation de contrats; les relations publiques; et la bureautique. Ils doivent être compétents et efficaces pour s'acquitter de leurs tâches dans les délais serrés du calendrier électoral. Huit démissionneront après leur formation à Ottawa.

Les directeurs du scrutin ont géré l'énorme tâche d'embaucher quelque 190 000 travailleurs électoraux temporaires dans l'ensemble du pays. Élections Canada a fourni à toutes ces personnes formation, supervision, matériel de formation, fournitures et soutien administratif.

L'établissement des bureaux de scrutin

Avant la délivrance des brefs, les directeurs du scrutin avaient repéré des endroits adéquats comme lieux de scrutin. Dans la mesure du possible, on choisit des endroits centraux faciles d'accès : écoles, centres communautaires, etc. Ils ne sont cependant pas simples à louer, car il faut respecter les intérêts de conseils scolaires et de centres communautaires ou autres propriétaires ou parties intéressées. Leur collaboration contribue au succès de l'élection.

Les directeurs du scrutin ont établi 63 859 bureaux de scrutin dans 18 807 lieux de scrutin :

- 14 925 lieux de scrutin ordinaires (59 514 bureaux de scrutin);
- 2 702 lieux de vote par anticipation (3 235 bureaux de scrutin);
- 3 172 lieux desservis par un bureau de vote itinérant (1 110 bureaux de scrutin).

Chaque bureau de scrutin a servi en moyenne 352 électeurs, et 99,8 % de tous les lieux de scrutin étaient accessibles de plain-pied. Des certificats de transfert pouvaient être remis aux électeurs handicapés pour leur permettre de voter à un autre bureau de scrutin si le leur n'était pas accessible de plain-pied.

Les directeurs du scrutin doivent prévoir des bureaux de vote itinérants, qui desservent les résidences pour personnes âgées ou handicapées en se déplaçant d'un établissement à l'autre. Dans chaque établissement, les électeurs peuvent voter sans difficulté à des heures qui sont annoncées bien avant le jour d'élection. À l'élection de 2004, 1 110 bureaux de vote itinérants ont servi 170 925 électeurs inscrits dans 3 172 établissements répartis dans 274 circonscriptions; 92 091 électeurs ont voté à ces bureaux.

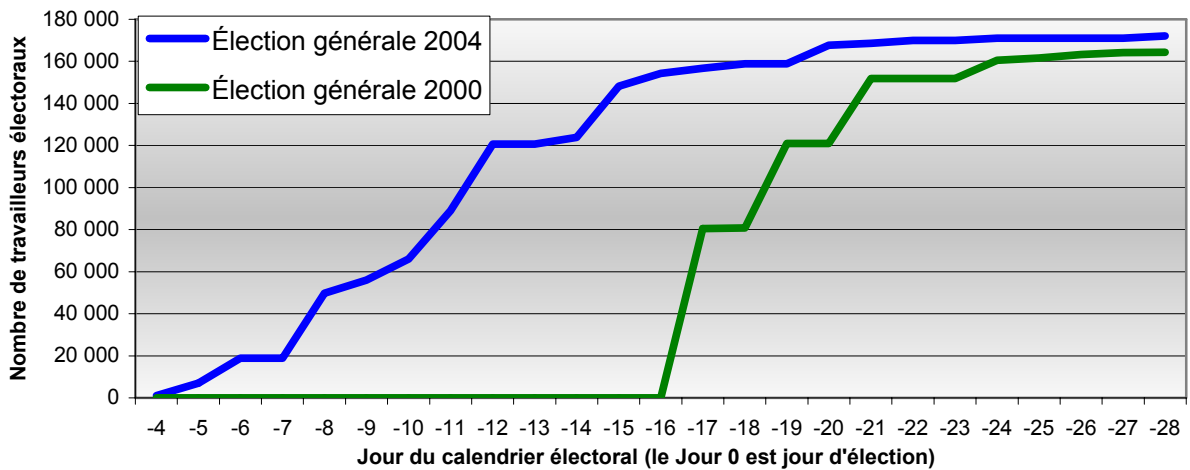
Ouverture tardive de bureaux de scrutin

Les directeurs du scrutin ont dressé un plan d'urgence, en collaboration avec leur agent de liaison en région, pour garantir que tous les bureaux de scrutin ouvrent à l'heure prescrite par la *Loi électorale du Canada*. Le plan visait aussi à parer aux risques associés à des démissions de dernière minute en formant des employés de réserve. À l'échelle nationale, 6 510 fonctionnaires électoraux supplémentaires étaient disponibles le jour d'élection; 2 209 fonctionnaires supplémentaires l'étaient pour chaque jour du vote par anticipation.

Des 308 directeurs du scrutin, 92 % ont présenté un plan d'urgence pour le vote par anticipation, et 91 % en ont présenté un pour le jour d'élection.

Sur les 59 514 bureaux de scrutin ordinaires, seulement 56 bureaux dans 13 circonscriptions n'ont pas ouvert à l'heure prévue le jour du scrutin – un bon résultat attribuable principalement aux plans d'urgence. Plusieurs des retards ne dépasseront pas une heure, mais 35 bureaux ouvriront jusqu'à quatre heures en retard. Par ailleurs dans une circonscription, un centre de scrutin a fermé ses portes pendant 20 minutes, coupant l'accès à 13 bureaux de scrutin. Dans chaque cas semblable, le directeur général des élections a demandé immédiatement aux directeurs du scrutin concernés un rapport sur les facteurs du retard. Dans 12 circonscriptions, les directeurs du scrutin ont fourni ces rapports.

Nombre cumulé de travailleurs électoraux rémunérés



Jours	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-17	-18	-19	-20	-21	-22	-23	-24	-25	-26	-27	-28
EG 2004	1 119	6 974	18 807	18 807	49 728	56 011	65 960	89 044	120 708	120 708	123 875	148 131	154 326	156 717	158 785	158 785	167 651	168 636	169 965	169 965	171 047	171 047	171 047	171 047	172 113
EG 2000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	80 553	80 795	120 960	120 960	151 893	151 893	151 893	160 497	161 664	163 338	164 236	164 279

Pour l'élection générale de 2004, des normes de service en matière de paie ont été établies et communiquées aux directeurs du scrutin et à leurs employés, et elles ont été respectées. Le tableau ci-dessus représente le nombre cumulé de travailleurs électoraux qui ont reçu leur rémunération chaque jour suivant le jour d'élection (Jour 0).

Le saviez-vous?

Un total de 66 318 feuillets de renseignements fiscaux ont été produits et postés aux travailleurs électoraux le 2 février 2005.

Comme le montre le tableau ci-dessus, les travailleurs électoraux ont reçu leur rémunération beaucoup plus rapidement en 2004 qu'en 2000. Cette amélioration du service est attribuable aux améliorations apportées au Système de paiement au bureau du directeur du scrutin (SPBDS) – qui comporte un lien vers le Système normalisé des paiements de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –, à l'introduction de la signature électronique des paiements et à la décision d'offrir le virement automatique à tous les travailleurs électoraux.

La préparation des listes électorales

Il y a quatre listes électorales à produire pour chaque circonscription à toute élection : la liste préliminaire, la liste révisée, la liste officielle et la liste définitive. La révision consiste à ajouter ou supprimer des noms et à corriger des renseignements sur les listes électorales en période électorale.

Chaque bureau du directeur du scrutin possède une base de données des listes de toutes les circonscriptions. À la 38^e élection générale, les directeurs du scrutin pouvaient mettre à jour et transférer des données d'électeurs d'une circonscription à une autre. Au cours de l'élection, on estime que les données de 409 040 électeurs ont été transférées entre circonscriptions et que celles de 629 237 électeurs ayant déménagé à l'intérieur de leur circonscription ont été actualisées.

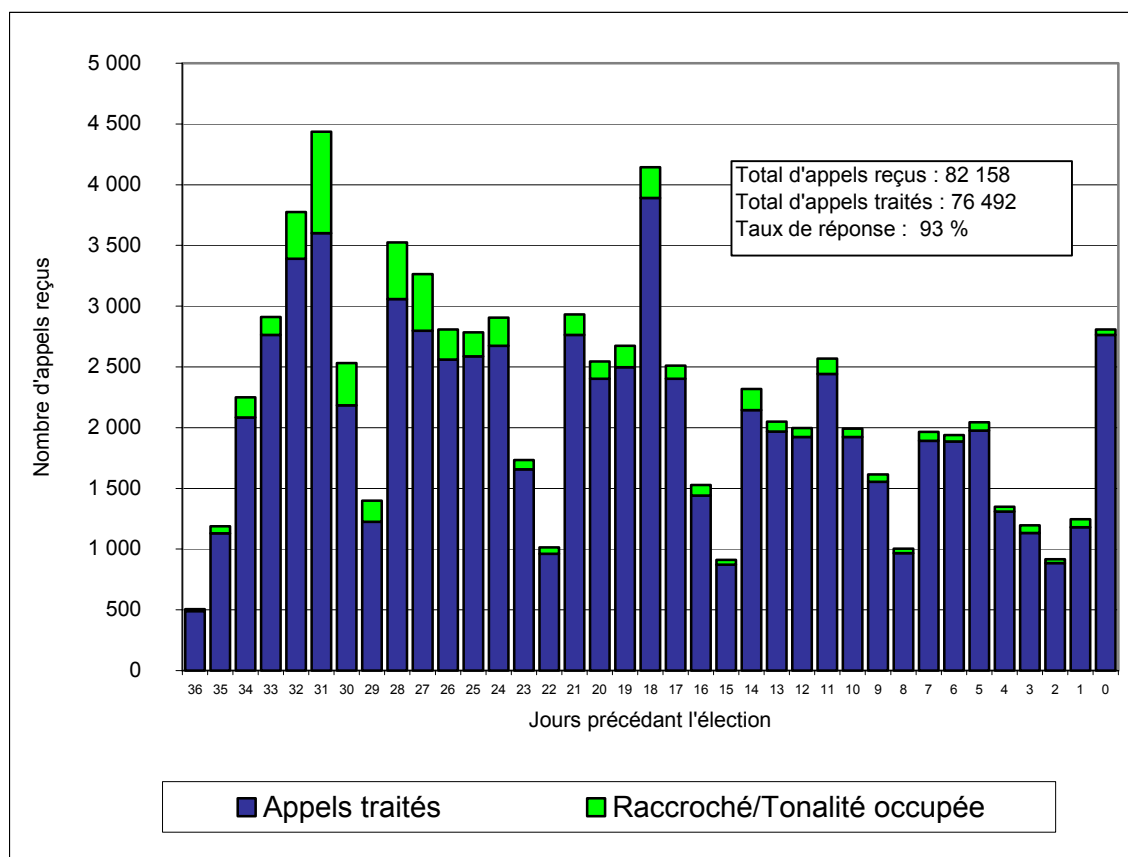
Pendant la deuxième semaine de la période électorale, les directeurs du scrutin font de la révision ciblée dans les nouveaux quartiers, les immeubles d'habitation, les résidences d'étudiants, les foyers pour personnes âgées et les centres de soins de longue durée.

Des agents réviseurs visitent les secteurs ciblés et inscrivent les électeurs en personne. Ils ont ainsi visité quelque 1 295 000 adresses et rempli des formulaires d'inscription pour 266 000 ménages; ils ont aussi laissé 289 000 trousseaux d'inscription par la poste.

Élections Canada conserve la responsabilité de tenter de prendre contact avec tous les électeurs susceptibles de ne pas être inscrits, mais on constate que l'inscription à domicile devient de moins en moins efficace. Comme le signalaient déjà un nombre grandissant d'intervenants à l'époque des recensements de porte en porte nationaux, les gens passent plus de temps hors du foyer et hésitent davantage à ouvrir aux étrangers. En outre, ils n'ont pas toujours sous la main les pièces d'identité requises. La révision ciblée doit être évaluée à la lumière de ces défis afin que les efforts puissent être concentrés sur les secteurs et les groupes qui en ont le plus grand besoin.

Le réseau de soutien d'Élections Canada

Pour aider les directeurs du scrutin et leur personnel, Élections Canada a créé à Ottawa un réseau de soutien comprenant cinq bureaux d'aide : coordination électorale, systèmes de révision (y compris technologie de l'information), Règles électorales spéciales, finances et services de soutien. Les directeurs du scrutin et leur personnel peuvent communiquer avec le réseau de soutien par téléphone, par télécopieur, par courriel, ou par un logiciel de suivi d'appels. Au total, 82 158 appels seront reçus durant l'élection, dont 76 492 seront traités immédiatement; ce taux de réponse de 93 % surpasse la norme de service générale, qui est de 85 %. Après l'élection, les employés et les fonctionnaires électoraux pouvaient utiliser un numéro sans frais pour obtenir des renseignements sur la paie et leur état de rémunération. À la fin décembre 2004, ils avaient fait quelque 38 000 appels, dont 31 000 avaient été traités. Comme il s'agit d'une proportion inférieure à la norme de 85 %, Élections Canada prendra les mesures nécessaires pour accroître le nombre d'appel traités à la prochaine élection.



Financement politique


Appliquer les dispositions de la *Loi électorale du Canada* concernant le financement politique

En juin 2003, le Parlement a adopté le projet de loi C-24, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique)*. La plupart de ses dispositions ont pris effet le 1^{er} janvier 2004 – moins de six mois avant la 38^e élection générale. Elles ont eu une incidence profonde sur les produits et services d'Élections Canada ainsi que sur ses systèmes informatiques.

Ce projet de loi a sensiblement resserré la réglementation des contributions politiques et des activités financières des partis et des candidats, notamment en plafonnant les contributions et en interdisant les contributions des syndicats et des personnes morales aux partis enregistrés et à leurs candidats à la direction.

Les modifications ont aussi appliqué ces dispositions aux associations de circonscription des partis ainsi qu'aux candidats à l'investiture et à la direction des partis. En outre, les exigences en matière de divulgation et d'enregistrement des entités politiques ont été rehaussées.

Le projet de loi C-24 a par ailleurs institué pour les partis enregistrés, à même le trésor public, un régime d'allocations trimestrielles fondées sur le nombre de votes obtenus à l'élection générale précédente.

 Pour plus d'information sur les changements à la Loi, CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=re3&lang=f&textonly=false.

Le gros du travail de mise en œuvre du projet de loi C-24 a été effectué en 2003-2004. En 2004-2005, Élections Canada a poursuivi la mise en place des outils et des processus devant servir à informer le public et à simplifier les formalités pour toutes les entités politiques concernées. Nous avons aussi continué de répondre aux recommandations d'améliorations formulées par les agents officiels des candidats consultés après l'élection générale de 2000. Élections Canada a donné suite à chacune de leurs principales recommandations, sauf celles qui nécessitaient des changements législatifs. Les produits et les renseignements ainsi produits, distribués dans des trousseaux multimédias et sur le site Web, comprenaient des formulaires, des manuels, des vidéos de formation et des logiciels de présentation électronique des rapports. En outre, nous avons mis sur pied un réseau de soutien accessible par un numéro de téléphone sans frais aux partis politiques, à leurs agents et à leurs vérificateurs pendant le processus. En tout, 13 900 appels ont été reçus en 2004-2005, et 13 289 d'entre eux ont été traités, pour un taux de réponse de 96 % (qui est donc de 11 points de pourcentage supérieur à la norme de service générale de 85 %).

L'élection générale de 2004 a été la première à se dérouler sous le nouveau régime de financement politique. Au 16 juin 2005, Élections Canada avait reçu plus de 2 900 rapports, soit :

- 1 652 rapports de campagne électorale du candidat;
- 863 rapports de course à l'investiture;
- 357 rapports de campagne du candidat à l'investiture;
- 12 rapports d'un parti enregistré sur les dépenses d'une élection générale;
- 59 rapports des dépenses de publicité électorale d'un tiers.

Par ailleurs, Élections Canada a reçu :

- 8 rapports hebdomadaires et 3 rapports finaux de campagne du candidat à la direction d'un parti;
- 3 états de l'actif et du passif de nouveaux partis enregistrés avant la 38^e élection générale;
- 12 rapports financiers d'un parti enregistré pour l'année 2003;
- 1 065 bilans d'ouverture de nouvelles associations de circonscription enregistrées;
- 642 rapports financiers d'associations enregistrées pour l'année 2004

Depuis l'entrée en vigueur du projet de loi C-24, Élections Canada a versé :

- 19 386 106 \$ en remboursements aux candidats pour leurs dépenses électorales;
- 30 548 056 \$ en remboursements aux partis pour leurs dépenses électorales;
- 23 196 131 \$ en allocations trimestrielles aux partis pour l'année 2004;
- 6 022 785 \$ en allocations aux partis pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2005.

Le total des sommes versées dépasse 80 millions de dollars, en comptant les honoraires des vérificateurs et les remises de cautionnements de candidature.

Le remboursement des candidats se fait en deux étapes. Les paiements initiaux, de 9,8 millions de dollars, ont été faits en juillet 2004 aux 837 candidats admissibles, c'est-à-dire ceux qui avaient reçu au moins 10 % des votes valides dans leur circonscription. En moyenne, chaque candidat a touché un remboursement de 11 700 \$. Quant aux paiements finaux, qui se fondent sur l'information déclarée par le candidat dans son rapport de campagne, ils sont autorisés à mesure que l'examen de ces rapports est terminé. Aux termes de l'article 465 de la *Loi électorale du Canada*, le directeur général des élections doit être convaincu que le candidat et son agent officiel ont rempli les conditions imposées par la Loi avant d'autoriser le remboursement final.

La semaine du 9 mai 2005, Élections Canada avait terminé le remboursement des dépenses admissibles d'un plus grand nombre de campagnes qu'au terme de la même période après l'élection générale de 2000.

En comparaison avec l'élection générale de 2000, beaucoup de candidats à l'élection générale de 2004 n'ont pas respecté le délai de présentation du rapport, qui était le 28 octobre 2004. Ainsi, sur les 1 685 rapports de candidats attendus, environ 400 n'ont pas respecté cette échéance : 322 ont bénéficié d'une prorogation du délai accordée par le directeur général des élections, et 60, d'une prorogation accordée par les tribunaux. Ce nombre de prorogations est trois fois et demie autant que les 111 accordées à l'élection générale de 2000. Cette augmentation imprévue a grevé nos ressources.

Le contrôle et l'administration des prorogations sont des tâches exigeantes en temps et en efforts. Au cours des mois d'octobre, novembre et décembre 2004, Élections Canada a dû communiquer fréquemment, parfois quotidiennement, avec le président de la Chambre des communes, les whips des partis, les partis eux-mêmes, les candidats concernés et leurs agents officiels pour déterminer à quel moment on pouvait attendre les rapports non reçus. Le Comité consultatif des partis politiques a d'ailleurs reconnu nos efforts à cet égard.

La raison pour laquelle nous accordons autant d'importance au contrôle est que le non-respect des exigences entourant la présentation des rapports peut avoir des conséquences très graves pour les candidats, notamment :

- la perte du droit de se porter candidat à une élection fédérale;
- dans le cas des députés, la perte du droit de siéger et voter à la Chambre des communes;
- la perte du droit au remboursement des dépenses électorales;
- la perte du droit au remboursement du cautionnement de candidature.

Ces conséquences s'ajoutent au fait que des infractions sont associées au non-respect des exigences de la Loi en matière de rapports.

En plus de gérer les prorogations, nous avons remboursé, en décembre 2004, environ 1,6 million de dollars en cautionnements des candidats à la suite de notre examen préliminaire des rapports. Des remboursements des dépenses électorales de l'ordre de 30,5 millions de dollars ont également été versés aux partis admissibles dans la semaine suivant la réception de leur rapport de dépenses.

Pendant notre examen des rapports, nous avons remarqué que plusieurs d'entre eux comportaient des erreurs ou des omissions, ainsi que d'autres problèmes possibles. Notre contrôle aide à protéger les candidats en leur offrant des options administratives pour corriger leur rapport.

Cependant, le repérage et la résolution des erreurs, des omissions et des questions soulevées prolonge forcément le processus. Élections Canada a relevé 250 rapports qui devaient être modifiés pour respecter les exigences de la Loi.

Formation à l'intention des associations de circonscription des partis

À la demande du Comité consultatif des partis politiques, Élections Canada a mis au point et tenu des séances d'information à l'intention des associations de circonscription des partis. En tout, 21 séances ont eu lieu d'un bout à l'autre du Canada du 15 au 28 février 2005.

Ces séances abordaient trois sujets :

- la compréhension des obligations de l'association enregistrée;
- la navigation dans le site Web d'Élections Canada;
- une démonstration du logiciel Rapport financier électronique.

Dans leur évaluation des séances, les 542 participants ont exprimé un jugement favorable, indiquant qu'ils étaient satisfaits de la formation reçue. La majorité d'entre eux se sont dits intéressés à suivre d'autres séances. Plus précisément, les répondants au sondage ont indiqué que :

- les séances avaient répondu à leurs attentes (96 %);
- la qualité des exposés était très bonne ou excellente (82 %);
- les périodes de questions étaient très bonnes ou excellentes (93 %);
- le service fourni par la ligne de soutien 1 800 était satisfaisant (88 %).

Avant les séances de formation, seulement 38 % des participants avaient déjà utilisé le Rapport financier électronique. Après, 91 % ont affirmé qu'ils l'utiliseraient.

Rapports postélectoraux

Présenter, conformément à la Loi, un rapport sur l'administration d'un scrutin, et procéder à une évaluation postélectorale

Après la 38^e élection générale, Élections Canada a mené diverses évaluations axées sur les nouveaux programmes et les initiatives d'intérêt pour l'organisme et les intervenants externes, tels que les électeurs et les entités politiques.

- Par voie de concours, nous avons chargé Les Associés de recherche EKOS de mener un sondage général auprès des électeurs et d'un suréchantillon d'électeurs autochtones, et le Centre de recherche Décima de faire de même auprès des directeurs du scrutin.
- Nous avons participé à l'Étude électorale canadienne de 2004.


En plus de ces trois grandes études, Élections Canada a réalisé plus de 40 évaluations de ses programmes et de ses projets; nous avons notamment étudié les nouvelles initiatives introduites depuis l'élection générale de 2000 (agents de liaison en région, programme de rayonnement). Les recommandations issues de ces évaluations ont permis de cerner des améliorations possibles à court et long termes en matière de prestation des services et d'administration électorale.


Toujours après la 38^e élection générale, le directeur général des élections a présenté le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004* au président de la Chambre des communes le 21 octobre 2004.


Il a également présenté les résultats officiels de la 38^e élection générale sur CD-ROM le 17 novembre 2004.

Par ailleurs, au cours de cette période, le directeur général des élections a formulé ses recommandations à la suite du Décret de représentation de 2003. Sous le titre *Optimiser les valeurs du redécoupage*, ce rapport propose des modifications au processus de redécoupage prévu par la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. Il a été déposé au Parlement le 18 mai 2005, après la fin de la période de référence du présent rapport.

En septembre 2005, le directeur général des élections a déposé au Parlement le premier de deux rapports de recommandations sur les changements à apporter à la *Loi électorale du Canada*. Le premier rapport porte principalement sur les questions distinctes de la réforme du financement politique entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Cette dernière fera plutôt l'objet du second rapport, qui sera déposé ultérieurement. Ces deux rapports sont produits en vertu de l'article 535 de la Loi.

 Pour le *Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004*, CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=index&dir=rep/re2/sta2004&lang=f&textonly=false.

 Pour les *Résultats officiels* de la 38^e élection générale, CLIQUEZ : www.elections.ca/scripts/OVR2004/default.html.

 Pour le rapport *Optimiser les valeurs du redécoupage*, CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=gen&document=index&dir=rep/re2/recom_redis&lang=f&textonly=false.

Application de la loi

Continuer de faire enquête et de statuer sur des plaintes reliées à l'élection générale de 2000 et aux élections partielles subséquentes. Faire enquête et statuer sur des plaintes reliées à l'élection générale de 2004.

Le commissaire aux élections fédérales est l'autorité chargée de veiller à l'observation et à l'exécution de la *Loi électorale du Canada*.

Quiconque a des motifs de croire qu'une infraction à la *Loi électorale du Canada* ou à la *Loi référendaire* a été commise peut déposer une plainte auprès du commissaire, qui fera enquête.

En période électorale, s'il a des motifs de croire qu'une grave infraction à la Loi risque de compromettre l'intégrité du processus électoral, le commissaire peut s'adresser à un tribunal pour demander une injonction. Une poursuite pour infraction doit être engagée dans les 18 mois suivant le jour où le commissaire a connaissance des faits qui y donnent lieu, et au plus tard sept ans après la date de l'infraction.

Le commissaire peut aussi conclure une transaction avec une personne s'il a des motifs raisonnables de croire que celle-ci a commis, est sur le point de commettre ou commettra probablement une infraction. Une transaction est une entente volontaire entre le commissaire et la personne visée, aux termes de laquelle la personne accepte les conditions à remplir pour respecter la Loi. Un résumé de chaque transaction est publié.

☞ Pour le relevé des sentences, CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=sen&lang=f&textonly=false.

☞ Pour les sommaires des transactions, CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=agr&lang=f&textonly=false.

Le commissaire reçoit encore des plaintes reliées à la 38^e élection générale et poursuit ses enquêtes.

Pour la 37^e élection générale, le commissaire a reçu 1 032 plaintes concernant des présumées infractions. Il a autorisé 41 poursuites, dont 14 ont donné lieu à des transactions. Onze inculpés ont été déclarés coupables, trois causes ont abouti à des acquittements, trois demeurent en instance et les autres ont été suspendues ou retirées. En tout, 61 transactions ont été conclues pour la 37^e élection générale. Trente-six transactions et une poursuite concernaient des électeurs ayant voté plus d'une fois.

Pour les 12 élections partielles tenues de 2000 à 2004, le commissaire a reçu 42 plaintes, qui ont toutes été classées. Quatre transactions ont été conclues.

Au mois de septembre 2005, le commissaire aux élections fédérales avait reçu 836 plaintes relatives à la 38^e élection générale; 799 cas ont été réglés; 37 sont encore sous enquête. Quatorze transactions ont été conclues.

	Élection générale de 2000	Élection générale de 2004 (au mois de septembre 2005)
Plaintes	1 032	836
Poursuites	27	0
Condamnations	11	0
Transactions	61	14

Les plaintes les plus souvent présentées au commissaire concernent :

- le défaut de respecter les exigences liées au compte bancaire;
- le défaut de mentionner l'autorisation de publicité électorale;
- la production d'un compte de campagne électorale renfermant une déclaration fautive ou trompeuse ou d'un compte de campagne électorale incomplet;
- le fait pour un électeur de voter plus d'une fois;
- la diffusion de publicité électorale pendant la période d'interdiction.

Les nouvelles dispositions financières découlant du projet de loi C-24 ont donné lieu à 641 plaintes supplémentaires. La plupart ont trait au défaut de produire à temps le rapport financier d'une association enregistrée ou sur une course à l'investiture. En tout, 614 plaintes ont été réglées et 27 sont en instance.

Résultat stratégique n° 2
Préparation aux scrutins et améliorations
<p>Résultats prévus : <i>Atteindre et maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et de façon toujours plus efficace.</i></p>
<p>Plans, priorités et engagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer la prestation des services. (antérieur)</i> • <i>Préparer la 39^e élection générale. (nouveau)</i> • <i>Réviser les systèmes informatiques. (antérieur)</i> • <i>Examiner l'inscription des électeurs et la géographie électorale. (antérieur)</i>

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
32 398	43 524	42 526

Pour se tenir prêt à un scrutin, le Bureau du directeur général des élections surveille constamment les événements et les tendances sur les scènes parlementaire et politique, afin d'être en mesure de réagir à toute éventualité pertinente à ses préparatifs électoraux. Entre les élections générales, il conduit des élections partielles et s'emploie à améliorer constamment le processus électoral.

Améliorer les services

Selon les évaluations que nous avons menées après l'élection générale de 2000, quatre éléments devaient être améliorés en priorité :

- 1) la qualité des listes électorales;
- 2) la carte d'information de l'électeur envoyée à chaque électeur inscrit;
- 3) les communications avec l'électorat par la campagne publicitaire;
- 4) le service de renseignements au public.

Dans ses rapports sur les plans et les priorités de 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004, le directeur général des élections s'est engagé à apporter des améliorations dans ces quatre domaines. Cet engagement a été rempli, comme nous le verrons dans les pages qui suivent. Pour garantir qu'Élections Canada soit toujours prêt à tenir un scrutin, nous surveillons constamment les fonctions et systèmes indispensables à notre mission et le Comité exécutif présidé par le directeur général des élections reçoit toutes les deux semaines un rapport d'étape.

1. Améliorer les listes électorales

Le Registre national des électeurs est une liste permanente des Canadiens admissibles à voter. Il sert à produire les listes électorales préliminaires.

Les listes préliminaires sont fournies aux candidats confirmés au début de la période électorale; elles servent aussi en période électorale à l'envoi d'une carte d'information de l'électeur aux électeurs inscrits. Chaque année en octobre, le Bureau du directeur général des élections tire du registre des listes électorales à jour pour les députés et les partis, comme le prévoit la *Loi électorale du Canada*. Les provinces, les territoires et les municipalités utilisent de plus en plus les données du registre pour leurs propres élections.

Dans son rapport sur la 37^e élection générale, le directeur général des élections a fixé huit objectifs d'amélioration pour le registre et le processus de révision. Ces objectifs et les mesures prises relativement à chacun d'eux sont décrits ci-dessous. Par souci d'exhaustivité, nous remontons jusqu'à 2001-2002 au lieu de nous limiter à la période visée par le présent rapport.

1) Améliorer la qualité des listes électorales en recourant à des sources supplémentaires

Grâce à la mise à jour permanente du registre, on estime que plus de 95 % des électeurs figuraient sur les listes préliminaires à la 38^e élection générale, et que 83 % d'entre eux (plus ou moins 2 %) étaient inscrits à la bonne adresse. Ces pourcentages sont sensiblement supérieurs à ceux de la 37^e élection générale (89 % et 79 % respectivement), et surpassent nos objectifs (92 % et 77 %) pour l'élection. Chaque année, les données d'environ 17 % des électeurs changent (déménagements, nouveaux citoyens, jeunes qui atteignent l'âge de voter, décès). Après la 38^e élection générale, plus de 1,8 million de révisions et environ 764 000 inscriptions effectuées le jour d'élection ont été saisies dans le Registre national des électeurs. Par comparaison, à la 37^e élection générale, en 2000, on a enregistré 2,55 millions de révisions et 1,05 million d'inscriptions le jour d'élection.

Cette amélioration du registre est due en partie au recours à de nouvelles sources de données, dont le Programme national sur les changements d'adresse de Postes Canada, les listes électorales utilisées lors d'élections provinciales et territoriales en 2003 et au printemps 2004, et les dossiers des permis de conduire de l'Alberta, où une entente a été conclue en 2004 avec l'aide du directeur général des élections de la province.

L'amélioration de nos données géographiques et d'adressage demeure une priorité. Depuis 2000, la proportion des adresses municipales d'électeurs pouvant être localisées sur nos cartes numériques est passée de 65 % à 87 %, ce qui augmente de beaucoup notre capacité de les associer au bon bureau de scrutin. Les adresses ont été révisées en fonction des normes de Postes Canada, des fusions municipales récentes et des changements liés au service 911.

Ces mesures ont rehaussé l'uniformité des données. De plus, la précision accrue des codes postaux a amélioré la livraison des cartes d'information de l'électeur : à l'élection de 2004, moins de 0,5 % des quelque 22,2 millions de cartes envoyées n'ont pu être livrées parce que leur adresse était erronée.

Au cours de la dernière année, le modèle de mesure de la qualité du Registre national des électeurs a été amélioré. Tout d'abord, on l'a rajusté en fonction du sous-dénombrement net du recensement de 2001 estimé par Statistique Canada (c.-à-d. du nombre de personnes absentes du dernier recensement). Ce rajustement ayant augmenté le nombre estimé des électeurs potentiels, il s'est traduit par une diminution d'environ 2,5 % du taux de couverture nationale du registre. On s'est également efforcé d'améliorer les méthodes d'estimation de l'électorat à l'échelle des circonscriptions, et on a apporté graduellement quelques changements mineurs aux différentes composantes du modèle de qualité, notamment pour mieux y intégrer les données démographiques pouvant maintenant être obtenues de Statistique Canada. Enfin, nous mettons actuellement à l'essai une initiative de confirmation des données. Pour ce faire, en septembre 2005, nous avons entrepris, au moyen d'un questionnaire, de vérifier l'exactitude des renseignements personnels d'un échantillon d'électeurs. Les résultats de ce projet pilote serviront de référence aux estimations de la qualité produites régulièrement, et de point de départ à une éventuelle vérification périodique de ces données à grande échelle.

2) Améliorer la couverture du registre

Avant 2002, les contribuables pouvaient, sur leur déclaration de revenus, autoriser l'Agence du revenu du Canada à communiquer à Élections Canada leurs nom, adresse et date de naissance, mais seulement pour mettre à jour leurs renseignements dans le registre. Depuis 2002, par suite d'une modification de l'entente entre Élections Canada et l'Agence du revenu du Canada, tout contribuable admissible peut consentir sur sa déclaration de revenus à être ajouté au registre s'il n'y est pas déjà inscrit. Cependant, Élections Canada est encore tenu d'obtenir la confirmation de la citoyenneté de ces personnes avant de les ajouter au registre parce que la déclaration de revenus ne peut servir à donner une déclaration explicite de citoyenneté.

Élections Canada confirme la citoyenneté des électeurs potentiels de diverses façons. Quelque 496 000 électeurs potentiels ont ainsi pu être ajoutés une fois leur citoyenneté confirmée par appariement avec des listes électorales provinciales. De plus, 275 000 nouveaux électeurs ont été ajoutés grâce à un envoi posté à 2,2 millions d'électeurs potentiels à l'automne 2003. Nous avons aussi confirmé l'admissibilité de 305 000 jeunes électeurs en les appariant avec des électeurs plus âgés portant le même nom de famille et résidant à la même adresse. Toutes ces inscriptions ont amélioré la couverture du registre. Le Comité consultatif des partis politiques a été consulté avant et pendant la mise en œuvre de ces mesures.

L'inscription des jeunes électeurs reste une des priorités d'Élections Canada. En février 2004, nous avons écrit à quelque 1,1 million de jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans depuis la 37^e élection générale pour leur rappeler leur droit de vote et les encourager à s'inscrire comme électeurs à la prochaine élection générale. Quelque 300 000 de ces jeunes ne figuraient pas encore au registre et ont reçu une trousse d'inscription. Environ 50 000 d'entre eux ont accepté d'être ajoutés au registre. Peu après le déclenchement de la 38^e élection générale, nous avons recontacté avec les jeunes qui n'avaient pas répondu, pour les inciter à s'inscrire localement pour pouvoir voter. Nous estimons que 75 % des 18-24 ans étaient inscrits sur les listes préliminaires, soit une amélioration de plus de 16 % depuis la 37^e élection générale.

3) Raffiner le cycle des mises à jour des listes électorales préliminaires

L'actualisation du registre à partir de sources administratives et électorales a été améliorée : nous pouvons produire des mises à jour de façon plus rapprochée, ce qui optimise l'exploitation des données d'autres sources telles que les listes provinciales. Par exemple, quatre versions des listes électorales préliminaires – chaque fois plus à jour – ont été produites en vue du jour d'élection en 2004.

4) Faire réviser régulièrement le registre par les directeurs du scrutin

En 2002 et 2003, les directeurs du scrutin ont considérablement révisé les listes entre les élections. Ils ont pu corriger les adresses, réviser les limites de sections de vote et associer les électeurs aux sections de vote à l'aide de nouveaux logiciels. En 2002, environ 2,3 millions d'améliorations ont été apportées aux adresses, entraînant la révision des limites et de la population de quelque 18 400 sections de vote. En 2003, nous nous sommes principalement employés à associer les électeurs à la bonne circonscription, en fonction du Décret de représentation de 2003.

Avant l'élection, les directeurs du scrutin ont également reçu et révisé une liste des secteurs où les données du registre ont tendance à être de moins bonne qualité. Ils ont ainsi pu cibler la révision dans leur circonscription.

5) Intégrer au système RÉVISE la capacité de traiter les déménagements d'électeurs entre circonscriptions

Comme on en a fait mention dans le rapport de l'année dernière, une nouvelle version du logiciel RÉVISE, utilisé pour la révision des listes électorales en période électorale, a été élaborée après la 37^e élection générale. Plusieurs améliorations ont facilité la révision des données et augmenté l'exactitude des listes. La principale caractéristique de la nouvelle version est le transfert des données d'électeurs qui ont déménagé d'une circonscription à une autre, ce qui réduit le nombre de doublons. Les inscriptions de plus de 409 900 électeurs ont ainsi été mises à jour à la 38^e élection générale, et les doublons sur la liste électorale définitive sont passés de 950 000 à la 37^e élection générale à 288 000 à la 38^e. Une autre amélioration est la capacité de recevoir des mises à jour électroniques du Registre national des électeurs en période électorale. L'actualisation du


registre s'est poursuivie après la délivrance des brefs et environ 335 000 mises à jour ont été communiquées aux directeurs du scrutin. Les électeurs en cause ont reçu une carte d'information de l'électeur.

6) Simplifier et améliorer la révision et la révision ciblée

Pour aider les directeurs du scrutin dans leur révision ciblée, nous avons créé un répertoire central d'adresses à haute mobilité et effectué une analyse démographique de la couverture du registre pour repérer les zones à faible taux d'inscription (p. ex. nouveau quartier résidentiel). Les directeurs du scrutin ont pu tenir compte de cette information en révisant leurs propres listes aux fins de la révision ciblée.

7) Étudier la faisabilité d'un système sécuritaire d'inscription et de vérification en ligne

En 2002, Élections Canada a commandé une étude de faisabilité sur un éventuel système d'inscription en ligne. Publiée en mars 2003, l'*Étude de faisabilité sur l'inscription en ligne des électeurs* conclut que l'inscription en ligne présente des avantages pour les électeurs, qui bénéficieraient d'un meilleur service d'Élections Canada et pourraient jouer un rôle plus actif dans le processus d'inscription. En outre, elle aiderait à assurer un service plus solide et intégré grâce auquel l'électeur pourrait s'inscrire facilement de différentes façons. Par contre, il resterait des questions à régler aux plans de la sécurité et de la confidentialité, et des modifications législatives à effectuer. L'implantation de l'inscription en ligne demeure une priorité pour Élections Canada.

 Pour le résumé de l'étude sur l'inscription en ligne des électeurs, CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=fea&lang=f&textonly=false.

8) Poursuivre le partage de données avec les organismes électoraux provinciaux

Notre collaboration avec les organismes provinciaux, territoriaux et municipaux reste un élément central du programme du registre, d'autant plus qu'un nombre croissant de provinces travaillent avec Élections Canada ou par elles-mêmes pour se doter d'un registre permanent des électeurs. Le Comité consultatif du Registre national des électeurs (où sont représentés tous les organismes électoraux provinciaux et territoriaux, la Fédération canadienne des municipalités, le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé et le Conseil de la statistique et de l'état civil du Canada) se réunit deux fois par année pour discuter de l'inscription des électeurs, de la tenue à jour du registre et de partage des données. Ses discussions les plus récentes ont porté sur l'inscription en ligne, les stratégies de rayonnement auprès des jeunes et l'efficacité des divers organismes électoraux en matière d'inscription des électeurs.

Cette collaboration permet à tous les organismes d'échanger leurs connaissances, d'améliorer la qualité de leurs données, de réduire le dédoublement des efforts, de réaliser des économies et, surtout, de mieux servir l'électorat. Depuis 2000, Élections Canada a échangé des données ou collaboré à des initiatives d'inscription avec les organismes électoraux provinciaux de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et

de Terre-Neuve-et-Labrador, de même qu'avec des organismes électoraux municipaux, dont celui de la ville de Winnipeg.

Économies

Jusqu'à ce jour, l'utilisation du registre a entraîné des économies considérables pour les contribuables canadiens, par deux moyens :

- l'élimination de la méthode coûteuse du recensement de porte en porte à chaque élection;
- l'établissement de partenariats permanents avec les organismes électoraux des provinces et territoires.

Voir en annexe B un sommaire des économies cumulatives attribuables à l'utilisation du registre.

2. Améliorer la carte d'information de l'électeur

La carte d'information de l'électeur (CIE) est un outil essentiel pour communiquer des renseignements importants. Au début de la période électorale, cette carte personnalisée est envoyée à chaque électeur pour confirmer qu'il est sur la liste préliminaire à l'adresse figurant sur la carte et lui indiquer les dates, les heures et les endroits où il peut voter ainsi que les options de vote.

En se fondant sur les suggestions des électeurs, des partis politiques et des directeurs du scrutin, et comme il s'était engagé à le faire après l'élection de 2000, Élections Canada a amélioré la CIE, ainsi que ses stratégies de livraison.

- La nouvelle carte indique maintenant les critères d'admissibilité au vote et l'adresse du site Web d'Élections Canada, en plus des renseignements prescrits par la *Loi électorale du Canada* (date de l'élection et coordonnées d'Élections Canada).
- La carte est adressée « à l'électeur » et non « à l'occupant ».
- Nous avons introduit une carte de rappel non personnalisée, envoyée une semaine après la livraison de la CIE. Notre sondage de 2004 a révélé que 84,4 % des répondants se rappelaient avoir reçu une CIE personnalisée.
- La CIE a été pour les répondants de loin la première source d'information sur le vote à l'élection générale de 2004 (54,5 %). Au deuxième rang viennent les publicités télévisées (11,5 %).

3. Améliorer les communications avec l'électorat

Après l'élection générale de 2000, l'amélioration des communications avec les électeurs est aussi devenue un de nos principaux engagements. Les communications avec les Canadiens – électeurs, représentants de groupes spéciaux, diffuseurs d'information ou participants directs – sont indispensables à la transparence et à l'efficacité de nos scrutins. Élections Canada s'emploie à fournir aux électeurs des moyens pour s'informer de façon intuitive, rapide et complète sur leur droit de vote, le processus électoral et les résultats électoraux. Nous communiquons avec les Canadiens à plusieurs niveaux et avec différents canaux de diffusion et d'interaction – journaux, radiodiffusion, Internet, téléphone, etc.

Le site Web d'Élections Canada

Élections Canada souhaite faire de son site Web le meilleur outil d'information pour les électeurs – un outil qui profite pleinement des possibilités technologiques et qui comble ou dépasse leurs attentes.

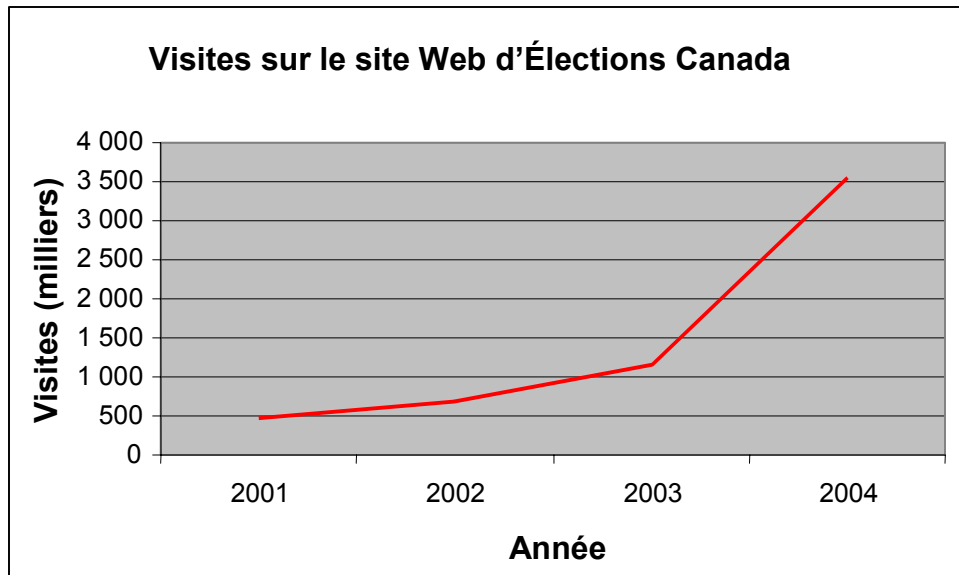
Les visiteurs du site y trouvent plus d'information que jamais. Presque toutes les publications d'Élections Canada y sont – depuis les rapports officiels jusqu'à notre magazine *Perspectives électorales* en passant par les formulaires, manuels, fiches d'information sur les changements découlant des projets de loi C-3 et C-24, vidéos de formation et logiciels aidant les entités politiques à produire leurs rapports financiers. Au moment de la 38^e élection générale, le site comptait 7 000 pages et comprenait des sections sur la législation électorale et son application ainsi que sur les nouvelles circonscriptions; des renseignements et produits pour les partis, les candidats, les associations enregistrées, les candidats à l'investiture, les candidats à la direction, les tiers, les jeunes et les médias; de l'information sur les circonscriptions; un module consacré à l'élection générale; des fiches documentaires; des rapports de recherche; des bases de données permettant des recherches dans les rapports financiers soumis par les partis depuis 1993, et par les candidats aux élections générales de 1997, 2000 et 2004; et des liens vers d'autres sites.

La section « Jeunes électeurs » du site, entièrement refondue, est un élément clé de notre rayonnement. Lancé en février 2004, le portail des jeunes électeurs a été incorporé au site d'Élections Canada. Visuellement plus accrocheur, il propose aux jeunes des moyens de participer activement au processus électoral : ressources d'apprentissage, liens et activités éducatives interactives. Le nombre mensuel de visites est passé de 4 500 avant le lancement à 18 000 pendant la période du lancement, puis à 8 000.

Avant l'élection de 2004, nous avons aussi : créé une application plus conviviale, utilisable sans configuration préalable, pour suivre les résultats du soir d'élection; intégré les changements législatifs à notre foire aux questions; étoffé le Service d'information à l'électeur pour aider les électeurs à trouver leur bureau de scrutin; créé un portail sur les 308 circonscriptions prévues par le Décret de représentation de 2003; ajouté un

mécanisme de postulation des emplois de fonctionnaires électoraux; et ajouté un outil permettant de vérifier si une circonscription avait changé depuis la 37^e élection générale.

Le nombre de visites sur le site Web d'Élections Canada est monté en flèche d'année en année. Il est passé de 463 391 visites en 2001, soit en moyenne 8 911 par semaine, à 675 654 visites en 2002 (une hausse de 46 %, pour une moyenne de 12 993 visites par semaine) puis à 1,16 million en 2003 (hausse de 72 %, moyenne de 22 329 par semaine). En 2004, il s'est élevé à 3,56 millions (moyenne de 68 406 par semaine), dont 1,58 million pendant l'élection.



Relations avec les médias

Nous avons mis au point à la 38^e élection générale un programme de relations avec les médias garantissant que tous les médias – nationaux et régionaux, presse écrite, radio, télévision et Internet – aient accès à un service fiable et efficace tout au long de l'élection.

Ce programme comprenait les volets suivants :

- une équipe de 16 conseillers en relations médias répartis dans tout le Canada et chargés de travailler avec les 24 agents de liaison en région. Ces conseillers ont répondu rapidement et efficacement aux questions des journalistes durant les principales heures de travail des journalistes, ainsi que le soir et le week-end. Plus de 3 000 questions ont ainsi été traitées, la plupart en quelques heures;
- une ligne téléphonique sans frais réservée aux médias. Les appels à ce numéro étaient automatiquement transférés à l'agent régional pertinent. Au cours de l'élection, ce système a permis de traiter rapidement et efficacement plus de 3 000 demandes des médias provenant du Canada et de l'étranger;

- le *Guide des médias*, un document publié en format de poche qui est aussi disponible sur le site Web. Cet outil présente des faits, des chiffres ainsi qu'une liste de contacts. Les journalistes et d'autres personnes intéressées au processus électoral l'ont consulté souvent;
- la publication de 45 communiqués et avis aux médias durant la période électorale et les dépouillements judiciaires. Nous avons assuré à nos communiqués la plus grande diffusion possible en les transmettant à des services de fil de presse, à la Tribune de la presse parlementaire canadienne et au moyen de notre site Web. Les journalistes pouvaient aussi demander d'être avisés par courriel de toute nouvelle information sur le site.

Publicité

À la lumière de l'expérience vécue à la 37^e élection générale, Élections Canada a préparé pour la 38^e une campagne publicitaire comportant des messages clairs et simples qui renseignaient les Canadiens sur l'inscription et le vote et les incitaient à prendre part au processus électoral. Cette campagne comportait plusieurs nouveautés conçues depuis la dernière élection générale :

- messages radio et télévision destinés aux jeunes électeurs;
- prétests de nos concepts créatifs et nos messages clés;
- approche multimédia intégrée reliant télévision, radio, journaux et Internet;
- ajout d'une étape de « lancement » pour la campagne grand public et utilisation de messages télévisés mettant davantage l'accent sur le vote par anticipation et le jour d'élection;
- bannières publicitaires sur des sites Web populaires;
- campagnes ciblées pour les électeurs autochtones et les communautés ethnoculturelles;
- annonce dans les salles de cinéma pendant la dernière semaine de la campagne.

Le thème commun introduit lors de cette élection générale était le suivant : « Pourquoi se taire quand tout le monde écoute? » Ciblant différents groupes d'âge avec des variations sur ce thème, les messages mettaient l'accent sur la responsabilité individuelle et sur l'importance de s'exprimer quand on en a l'occasion. Cinquante-six pour cent des répondants à notre sondage de 2004 ont dit se souvenir de ces publicités.

Durant les 36 jours de la période électorale, des messages ont paru quatre fois dans 107 quotidiens, deux fois dans 876 journaux communautaires et trois fois dans environ 95 journaux de minorités linguistiques et 33 journaux ethnoculturels.

Des messages télévisés ont été diffusés par 143 stations dans 47 marchés différents. Des messages radio ont été diffusés par 430 stations dans 168 marchés du pays. Des bannières Web ont été affichées pendant toute la période électorale sur 24 grands sites de jeunes ou d'information. Toute notre publicité insistait sur la facilité d'obtenir des renseignements en visitant notre site Web ou en composant notre numéro sans frais.

Pour cette élection, Élections Canada a utilisé davantage un nouveau média – les bannières sur des sites Web populaires. De petits messages animés apparaissaient sur une page Web en invitant l'utilisateur à cliquer pour se rendre au site d'Élections Canada; ces bannières ont été placées dans des portails très fréquentés par les jeunes, comme Sympatico, Yahoo! ou MSN, et sur des sites de nouvelles utilisés par les Canadiens à l'étranger.

Nous avons aussi publié dans 25 journaux étudiants des annonces sur le vote postal (initiative « Mon vote, je le poste! »).

Le sondage d'opinion mené après l'élection de 2004 a permis de mesurer l'efficacité de notre publicité en déterminant dans quelle mesure les électeurs s'en souvenaient – soit spontanément, soit avec de l'aide. Ainsi, 49 % des répondants ont déclaré avoir vu ou entendu une publicité non partisane, mais 56 % ont dit se souvenir de telles publicités lorsqu'on leur a rappelé le thème « Pourquoi se taire quand tout le monde écoute? » Par ailleurs, non moins de 84 % des répondants se rappelaient avoir reçu une carte d'information d'Élections Canada. En interprétant ces résultats, il importe de retenir que l'électeur, pendant les 36 jours que dure l'élection, est bombardé de publicités provenant de plusieurs sources différentes, dont partis politiques, candidats, secteur privé et tiers.

4. Améliorer le service de renseignements au public

Service d'information à l'électeur

Dans le cadre de notre nouveau Service d'information à l'électeur (SIE), des technologies téléphoniques récentes – dont la réponse vocale et la synthèse texte-parole – ont servi à traiter les demandes de renseignements téléphoniques lors de l'élection générale de 2004.

Le SIE comprenait trois éléments :

- notre Libre-service Web;
- le Système de réponse vocale, basé sur le Web et activé par la parole;
- un centre de renseignements, partiellement imparti à l'externe, doté de préposés desservant les personnes qui tenaient à parler à un agent.

Les personnes appelant au numéro national sans frais d'Élections Canada étaient accueillies par un Système de réponse vocale (SRV) de pointe qui analysait leurs questions et y répondait. Ce service était relié à la même base de données utilisée par le site Web et le centre d'appels d'Élections Canada, ce qui assurait l'uniformité des

réponses. Pour garantir la satisfaction des appelants, le SRV leur permettait aussi de parler à un agent de renseignements. Les 734 954 appels qu'il a traités pendant les 36 jours de la période électorale (soit une moyenne de plus de 20 000 par jour) représentent une augmentation de 39 % par rapport à l'élection générale de 2000. Au cours du scrutin, 99 % des appels au SRV ont reçu une réponse. Le SRV était accessible 24 h sur 24 pendant toute la période électorale. Par ailleurs, l'option libre-service a permis de répondre à plus de 140 000 questions d'électeurs. Le nombre d'appels a atteint un sommet quotidien de 92 278 le 10 juin (le 18^e jour avant le jour d'élection), sous l'effet de la campagne publicitaire nationale et de l'envoi des cartes d'information de l'électeur. Le jour d'élection, le SRV a reçu 57 924 appels.

Questions du public reçues à Élections Canada

Élection générale de 2004		Élection générale de 2000	
Demandes de renseignements*		Demandes de renseignements*	
Directeurs du scrutin (DS)	1 146 283	Directeurs du scrutin (DS)	n.d.
Agents	403 884	Agents	670 341
Système de réponse vocale (SRV)	734 954	Système de réponse vocale (SRV)	s.o.
Renvois du SRV aux DS	190 739	Renvois du SRV aux DS	s.o.
Libre-service Web	676 130	Libre-service Web	s.o.
Total	3 151 990	Total	670 341
Traitées*	2 930 879	Traitées*	437 944
Niveau de service	93 %	Niveau de service	65 %

* Du Jour 36 au Jour 0.

Notes : Nous avons pu compter le nombre d'appels directs aux bureaux des directeurs du scrutin pour la première fois à l'élection générale de 2004.

À l'élection générale de 2004, nous avons mis au point, en partenariat avec Bell Canada, le Service d'information à l'électeur (SIE). Cet outil proposait un volet « libre-service ».

Géographie électorale

La Base nationale de données géographiques d'Élections Canada est une carte numérique des rues du Canada, créée et tenue à jour en collaboration avec Statistique Canada et servant aux deux organismes. On y trouve les noms des rues, les tranches d'adresses et d'autres entités topographiques telles que les rivières et les lacs. Élections Canada tient également la Base de données de la géographie électorale (BDGE), où se trouvent sous forme électronique les 308 circonscriptions fédérales et les 58 000 sections de vote. Ensemble, ces deux bases de données servent à la production de cartes fonctionnelles à l'intention des directeurs du scrutin, des candidats et des partis, à la cartographie des circonscriptions fédérales, aux échelles nationale et provinciale, et à l'établissement des cartes thématiques (résultats officiels du scrutin, 38^e Parlement, etc.). Ces deux bases de données servent également à la localisation des électeurs dans une circonscription et à leur assignation à une section de vote (« géocodage »), ainsi qu'au redécoupage suivant un recensement décennal.

La qualité des données géographiques a aidé à améliorer les listes électorales. Au 1^{er} avril 2004, grâce aux améliorations apportées à la Base nationale de données géographiques et à nos données sur les adresses, nous avons géolocalisé 87 % des adresses d'électeurs (c'est-à-dire que nous les avons situées sur la carte informatisée), contre 65 % avant la 37^e élection générale. À la même date, nous avons mis des cartes et des atlas révisés (conformes aux nouvelles circonscriptions fédérales issues du redécoupage) à la disposition des directeurs du scrutin, des députés et des partis. Pour la 38^e élection générale, nous avons produit 69 752 cartes originales accompagnées de documents géographiques.

Nous avons offert aux partis politiques une version informatisée de toutes nos cartes, ainsi que l'accès à une application Web, GeoView, pour mieux répondre à leurs besoins et réduire la consommation de papier. Grâce entre autres à ces initiatives, les frais d'impression des cartes sont passés de 600 000 \$ en 2000 à 235 000 \$ en 2004. Nous prévoyons que les cartes numériques continueront de remplacer les cartes imprimées.

En octobre 2004, Élections Canada a reçu un Prix de leadership de l'APEX pour l'innovation dans la prestation de services. Il s'est distingué par sa participation au portail GéoBase. Dans le cadre de cette initiative dirigée par Ressources naturelles Canada, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux collaborent en vue d'assurer l'accès à des données géospatiales de qualité, sans frais et sans restriction d'utilisation.

Préparer la 39^e élection générale

Élections Canada a fixé au 1^{er} mars 2005 la date cible pour l'achèvement des préparatifs à la 39^e élection générale, et nous avons atteint l'objectif.

À partir des leçons tirées de la 38^e élection, nous avons aussi apporté un certain nombre d'améliorations à nos outils et à nos méthodes.

Nous avons étendu l'application du Système de gestion d'un scrutin à la surveillance de plusieurs activités postscrutin, notamment la fermeture des bureaux de scrutin; la paie du personnel électoral; la validation des résultats électoraux; et les remboursements aux partis politiques et aux candidats.

Nous avons augmenté le nombre d'agents de liaison en région (ADLR), qui passera de 24 à 26, afin que la tâche de supervision fonctionnelle soit mieux répartie. Chaque agent supervisera maintenant un maximum de 14 directeurs du scrutin. Nous avons retenu les services de deux ADLR auxiliaires pour disposer de remplaçants immédiats au besoin. Nous avons aussi élargi le mandat des ADLR et y avons inclus la validation de l'information de gestion et des plans d'urgence préparés par les DS.

Les rôles des quatre groupes de travail multidisciplinaires ont été clarifiés en vue de la prochaine élection générale; ils seront responsables respectivement : de la révision et des listes électorales; des systèmes informatiques en région; du Service d'information à l'électeur; et des relations avec les médias.

Le réseau de soutien d'Élections Canada, composé des conseillers des bureaux d'aide, a été renforcé grâce à l'implantation d'un outil d'analyse automatisé qui permet d'évaluer le flux des appels ainsi que le travail des conseillers; au recours à la dotation anticipatoire locale; et à la mise en place d'un nouveau bureau d'aide spécialisé en téléphonie. Une version plus récente du logiciel donne au réseau une capacité supérieure pour gérer des volumes élevés d'appels.

Nous avons rendu le Service d'information à l'électeur plus dynamique et interactif. Le Système de réponse vocale a aussi été amélioré et comprend maintenant une composante qui fonctionnera au cours de la première semaine du prochain scrutin et répondra aux questions des nombreuses personnes qui cherchent du travail comme fonctionnaire électoral.

Vérification interne

La fonction de vérification interne est une composante clé du cadre de régie interne d'Élections Canada. Le dernier exercice a permis de parachever un plan de vérification fondé sur une analyse des risques effectuée dans l'ensemble des directions d'Élections Canada. Le plan définit les projets de vérification interne considérés comme prioritaires au cours des trois prochains exercices. De plus, une nouvelle version de la Politique de vérification interne a été rédigée.

Parmi les autres activités, on trouve notamment la vérification de rendement et la vérification financière annuelle effectuées par le Bureau du vérificateur général.

Autres plans et résultats

Comme c'était prévu en 2004-2005, nous avons élaboré une stratégie pour remplacer le matériel informatique dans les bureaux des directeurs du scrutin par du matériel pouvant accueillir les innovations et les systèmes intégrés qui seront éventuellement adoptés à l'appui de la conduite des élections.

Les plans qui suivent avaient été présentés dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005, mais ont dû être reportés compte tenu de la conduite de la 38^e élection générale et de ses activités de suivi, et de l'importance accordée aux préparatifs à la 39^e élection générale, qui pourrait être déclenchée à tout moment vu la situation de gouvernement minoritaire.

- Le contexte n'a pas permis à l'organisme de délaissier la priorité attachée à ces préparatifs au profit de l'examen exhaustif de son plan stratégique. En 2005-2006, nous déterminerons néanmoins les priorités de l'ensemble de l'organisme en vue du prochain cycle de planification. On s'attend à ce que ces priorités découlent des évaluations effectuées après la 38^e élection générale.
- L'examen stratégique de l'inscription électorale prévu pour 2004-2005 a débuté en juin 2005. Élections Canada a publié une étude exhaustive portant sur tous les aspects de l'inscription électorale, notamment la mise à jour du Registre national des électeurs entre la tenue d'une élection et la révision des listes électorales pendant une élection. Les principaux intervenants, y compris les députés, les partis politiques, les directeurs du scrutin et les agents de liaison en région ont été tenus informés. Les travaux de consultation des intervenants et de définition des exigences commenceront à l'automne 2005.
- Au printemps 2005, Élections Canada et Statistique Canada ont amorcé conjointement l'examen stratégique du programme de la Base nationale de données géographiques; cet examen devrait être achevé à l'automne 2005.

Résultat stratégique n° 3
Éducation du public, information et soutien
<p>Résultats escomptés</p> <p><i>Offrir des programmes d'éducation et d'information du public de qualité et en temps opportun, ainsi qu'un soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux entités politiques, aux commissions de délimitation des circonscriptions fédérales, aux partenaires et à d'autres intervenants.</i></p>
<p>Plans, priorités et engagements</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer l'éducation et l'information offertes au public ainsi que le soutien offert aux intervenants. (antérieur)</i>

Ressources financières (en milliers de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations	Dépenses réelles
8 596	10 021	9 787

Éducation du public, information et soutien

Conformément au mandat donné au directeur général des élections à l'article 18 de la *Loi électorale du Canada*, nos programmes d'éducation et d'information ont pour but d'aider le public à comprendre le système et les processus électoraux et de rejoindre les électeurs dont le taux de participation est traditionnellement plus faible que celui du reste de l'électorat. Depuis l'élection générale de 2000, Élections Canada s'est particulièrement employé à joindre les jeunes et les Autochtones.

Les jeunes

En préparation à l'élection générale de 2004, 95 directeurs du scrutin ont été autorisés à nommer des agents de relations communautaires chargés de maximiser l'accès pour les jeunes, notamment en trouvant des lieux de scrutin et en menant des campagnes d'inscription spéciales dans les quartiers à forte concentration d'étudiants.

Nous avons créé ou soutenu plusieurs projets en partenariat avec d'autres organismes, profitant de leur expertise et de leur contact avec les jeunes.

- Postes Canada a facilité l'inscription au vote postal dans le cadre de l'initiative « Mon vote, je le poste! » en envoyant chaque jour à Élections Canada les formulaires d'inscription remplis, à partir de 158 comptoirs postaux. Élections Canada a ainsi reçu 1 227 inscriptions.

- Nous avons aussi collaboré avec Rush the Vote, un organisme se consacrant à accroître la participation électorale et la conscience politique par l'art, la musique et l'éducation. Rush the Vote a tenu le 2 avril 2004, à Edmonton, l'événement Vote 2004 Music Power Summit, qui coïncidait avec les festivités des prix Juno; 500 jeunes ont assisté au concert gratuit. Élections Canada avait aussi été partenaire de Rush the Vote pour deux concerts organisés plus tôt.
- Une affiche destinée aux campus a été créée en collaboration avec quatre associations : la Fédération canadienne des étudiantes et des étudiants, la Fédération étudiante universitaire du Québec, l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick et l'Alliance canadienne des associations étudiantes. Ces associations ont reçu près de 3 200 affiches à distribuer à leurs 119 associations membres.
- Élections Canada a commandité le concours pour jeunes Voir du pays offrant trois voyages pour deux n'importe où au pays. Le site Web du concours a attiré 135 898 visiteurs; 16 665 d'entre eux ont demandé de recevoir des nouvelles sur l'élection par courriel, et 29 438 se sont inscrits au concours.

Le 17 février 2004, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion qui enjoignait le directeur général des élections et Élections Canada de développer ses initiatives visant à encourager les jeunes Canadiens à participer au processus électoral.

À la 38^e élection générale, Élections Canada a lancé l'initiative Le vote étudiant 2004, qui a permis aux moins de 18 ans de vivre le processus électoral fédéral au moyen d'une élection parallèle dans leur école. Plus de 243 000 élèves de plus de 1 100 écoles ont voté pour les candidats dans la circonscription de leur école et ont joué les rôles de scrutateur et de greffier du scrutin. Les résultats de ce vote ont été diffusés à la télévision, sur le Web et dans les journaux du pays. Les évaluations effectuées ultérieurement par les organisateurs et par un chercheur universitaire indépendant ont révélé des niveaux de satisfaction élevés à l'égard du programme, et ce, autant chez les étudiants que chez les enseignants.

La sensibilisation des jeunes avant qu'ils ne deviennent électeurs est une voie prometteuse pour l'avenir. Dans cette optique, nous avons pris les mesures suivantes en 2004-2005.

- Les ressources d'apprentissage, les liens et diverses activités pédagogiques interactives affichés sur le site Web *Jeunes électeurs* d'Élections Canada s'adressent aux Canadiens de moins de 18 ans. Le site a reçu 103 581 visites au cours de la 38^e élection générale.
- En collaboration avec l'Institut du Dominion, Élections Canada a soutenu Vote jeunesse 2004, une initiative pédagogique et médiatique grâce à laquelle des élèves du secondaire de partout au Canada ont pu voter en ligne chaque semaine sur des enjeux choisis durant la période électorale de 2004. Les élèves de 10 villes sélectionnées pouvaient aussi prendre part à des forums hebdomadaires avec des représentants des partis. En tout, 89 990 élèves du secondaire des quatre coins du pays ont participé à Vote jeunesse 2004, et quelque 84 000 d'entre eux ont participé à

une partie ou à l'ensemble des activités proposées dans le guide éducatif consacré au vote jeunesse. Au total, 2 800 exemplaires de ce guide ont été distribués dans les écoles. Le guide était aussi disponible sur le site Web de Vote jeunesse. De plus, 5 990 autres étudiants ont pris part à l'un ou l'autre des 40 forums politiques où ils avaient l'occasion de discuter avec des candidats locaux.

- En partenariat avec la Fondation Historica, Élections Canada a élaboré *Voix*, un nouveau module d'InterJeunes sur la citoyenneté et le vote. InterJeunes est un programme éducatif Web gratuit et bilingue qui met en rapport des élèves du secondaire au Canada et à l'étranger. Il est implanté comme projet pilote depuis plus de deux ans dans environ 400 écoles secondaires canadiennes. Le nouveau module lancé à l'automne 2004 est un précieux outil d'enseignement sur les élections et le processus démocratique.

Les électeurs autochtones

L'une des priorités d'Élections Canada est de rendre le processus électoral plus accueillant et accessible aux électeurs autochtones. Nous nous informons sur les besoins des électeurs autochtones tout en appliquant une stratégie active de rayonnement grâce à des intermédiaires clés : chefs de bande, bureaux de conseils de bande, centres d'amitié, aînés, écoles secondaires, et associations et gens d'affaires autochtones.

Les programmes exécutés par Élections Canada en région visent à promouvoir la participation électorale auprès des Autochtones, individuellement ou en groupe. Par exemple, le programme des agents des relations communautaires auprès des Autochtones aide les directeurs du scrutin à mieux servir les électeurs autochtones. Les agents aident à la révision ciblée, trouvent des lieux de scrutin, recrutent et forment du personnel autochtone et informent les directeurs du scrutin de toute préoccupation de la communauté locale. Le nombre de circonscriptions profitant de ce programme est passé de 52 à l'élection de 2000 à 124 en 2004. Lors de cette dernière élection, 1 132 bureaux de scrutins, répartis dans 134 circonscriptions, comptaient au moins un Autochtone parmi le personnel électoral.

Dans le cadre d'un autre programme, des aînés et des jeunes Autochtones sont présents à certains bureaux de scrutin afin d'aider et de renseigner les électeurs, et de leur offrir un service d'interprétation. Les directeurs du scrutin sont encouragés à nommer des Autochtones comme fonctionnaires électoraux aux bureaux de scrutin où les électeurs sont majoritairement autochtones. En tout, 173 aînés et 182 jeunes ont été affectés à 262 bureaux de scrutin dans 48 circonscriptions.

Les directeurs du scrutin et leurs agents de relations communautaires ont pour la première fois travaillé en étroite collaboration avec les centres d'amitié autochtones situés en milieu urbain afin de mener des activités de sensibilisation auprès de la population locale. En plus, des bureaux de scrutin ont été installés dans neuf centres d'amitié.

Nous encourageons les directeurs du scrutin à installer des bureaux de scrutin dans les communautés autochtones ou sur les réserves lorsque c'est possible, et d'engager des fonctionnaires électoraux autochtones pour gérer ces bureaux. Plus de 600 bureaux de scrutin ont été aménagés dans des réserves des Premières nations et des communautés inuites ou métisses; 1 008 scrutateurs et 1 068 greffiers du scrutin étaient des Autochtones.

Des messages ont été diffusés par les journaux communautaires et les stations de radio en anglais, en français et en inuktitut, et par l'Aboriginal Peoples Television Network en anglais et en français. Les textes des principaux éléments de la campagne, soit le guide d'information de l'électeur, le bulletin d'information, la publicité pour les journaux et la publicité radio, étaient disponibles sur le site Web d'Élections Canada dans 10 autres langues autochtones : gwich'in, nisga'a, cri-des-plaines, ojibway, oji-cri, mohawk, cri de la baie James, michif, innu et mi'kmaq. Notre sondage de 2004 a révélé que 56 % des répondants autochtones pouvaient se rappeler une publicité télévisée dont le message était « Pourquoi se taire quand tout le monde écoute? »

Les électeurs ayant des besoins spéciaux

La Fondation internationale pour les systèmes électoraux – un organisme à but non lucratif voué à l'édification de sociétés démocratiques – a rendu hommage au Canada pour ses initiatives en faveur des électeurs handicapés. Aux personnes qui n'ont pas accès aux sources d'information habituelles (en raison par exemple d'une limitation visuelle, auditive ou motrice), Élections Canada offre un éventail de services et de documents sur supports de substitution expliquant les diverses façons de voter et l'aide disponible pour le faire.

En plus de placer des annonces dans les publications destinées aux personnes ayant des besoins spéciaux, de distribuer des troupes d'information à 35 associations nationales et d'envoyer un formulaire de commande à environ 2 000 associations locales, nous avons coopéré avec plusieurs organisations à la création de documents révisés et adaptés sur des supports accessibles concernant des sujets comme l'accès de plain-pied aux bureaux de scrutin, les aides visuelles, les aides au vote et la possibilité de désigner une personne pour porter assistance au besoin. Pour l'élection, nous avons offert notamment :

- de l'information électorale en braille, en langage simple, sur vidéo, sur cassette audio et sur disquette;
- en collaboration avec l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA), un court document sur l'élection en braille, en gros caractères et sur cassette audio, livré à quelque 80 000 membres de l'INCA;
- en collaboration avec l'Association des sourds du Canada et le Centre québécois de la déficience auditive, une vidéo en langage gestuel distribuée sur demande aux membres des deux organisations et au public;
- de l'information (communiqués, guide d'information de l'électeur, etc.) radiodiffusée sur VoicePrint;

- de concert avec le Rassemblement canadien pour l’alphabétisation, une nouvelle présentation Web animée destinée à être utilisée en salle de cours par les formateurs en alphabétisation, et dont la Fédération canadienne pour l’alphabétisation en français a fait une adaptation française.

Information et soutien offerts aux intervenants


Au cours de l’exercice 2004-2005, Élections Canada a continué de présenter aux intervenants de l’information, des conseils, des produits et un soutien opportuns et de grande qualité. Il a en particulier continué de fournir une expertise technique et des analyses en appui aux initiatives parlementaires visant à examiner et à réviser la législation électorale.

Dans un rapport qu’il déposera au Parlement, le directeur général des élections recommandera des changements à la Loi à la suite de la 38^e élection générale. Le dépôt de ce rapport a été retardé par l’augmentation du nombre d’activités de préparation électorale.

Le directeur général des élections témoigne régulièrement devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat, et il organise souvent des réunions avec le Comité consultatif des partis politiques. En 2004-2005, il a témoigné dans le cadre des travaux qui suivent :

5 mai 2005	Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – Budget principal des dépenses 2005-2006
16 février 2005	Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles – Travaux relatifs au projet de loi C-302, <i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Kitchener–Wilmot–Wellesley–Woolwich</i> ; au projet de loi C-304, <i>Loi visant à modifier le nom de la circonscription électorale de Battle River</i> ; et au projet de loi C-36, <i>Loi modifiant les limites des circonscriptions électorales d’Acadie–Bathurst et de Miramichi</i>
15 février 2005	Comité permanent de l’accès à l’information, de la protection des renseignements personnels et de l’éthique – Travaux relatifs au nouveau mécanisme de financement des hauts fonctionnaires du Parlement
8 février 2005	Comité sénatorial permanent des finances nationales – Rapport législatif sur la 38 ^e élection générale
23 novembre 2004	Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – <i>Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004</i>

26 octobre 2004	Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – <i>Rapport du directeur général des élections du Canada sur la 38^e élection générale tenue le 28 juin 2004</i>
6 mai 2004	Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre – Questions des membres concernant l’inscription et les listes électorales le 6 mai 2004
29 avril 2004	Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles – Projet de loi C-3 (enregistrement des partis politiques)
1 ^{er} avril 2004	Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles – Projet de loi C-20 (modification du nom de certaines circonscriptions électorales)

 Pour consulter les témoignages présentés par le directeur général des élections à des comités parlementaires, CLIQUEZ : www.elections.ca/content.asp?section=med&document=index&dir=spe&lang=f&textonly=false.

Section III – Renseignements supplémentaires

Structure et rapports hiérarchiques d'Élections Canada

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, est dirigé par le directeur général des élections (DGE), qui est nommé par résolution de la Chambre des communes. Relevant directement du Parlement, il est indépendant du gouvernement et des partis politiques.

Le DGE nomme un commissaire aux élections fédérales et un arbitre en matière de radiodiffusion, et il est secondé par la sous-directrice générale des élections et première conseillère juridique, ainsi que par neuf directions. Les directeurs du scrutin, sous la direction générale du DGE, administrent le processus électoral dans chacune des 308 circonscriptions. Élections Canada fournit un large éventail de compétences et de services techniques aux commissions de délimitation des circonscriptions fédérales, et autorise les montants requis pour le paiement des dépenses des commissions.

Élections Canada a également nommé 28 agents de liaison en région. Ces agents soutiennent les directeurs du scrutin dans leurs activités en région à titre de leaders fonctionnels, de promoteurs de la qualité et de dépanneurs, aussi bien entre les élections qu'en période électorale. Ils sont aussi chargés de communiquer avec les médias locaux.

Notre financement

En sa qualité d'organisme indépendant relevant du Parlement, le Bureau du directeur général des élections du Canada est financé par un crédit annuel (qui couvre essentiellement les salaires des employés permanents à temps plein) et par l'autorité législative prévue par la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire* et la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. L'autorité législative couvre toutes les autres dépenses, y compris les coûts relatifs aux scrutins, à la mise à jour du Registre national des électeurs, aux allocations trimestrielles versées aux partis politiques qui y ont droit, au redécoupage des circonscriptions et aux programmes permanents d'éducation du public. Le salaire du directeur général des élections et les contributions aux avantages sociaux des employés relèvent aussi de l'autorité législative. L'existence de l'autorité législative atteste que l'indépendance d'Élections Canada par rapport au gouvernement et aux partis politiques est essentielle pour préserver l'intégrité du processus démocratique au Canada.

La figure ci-dessous montre la structure et les rapports hiérarchiques de l'organisme.

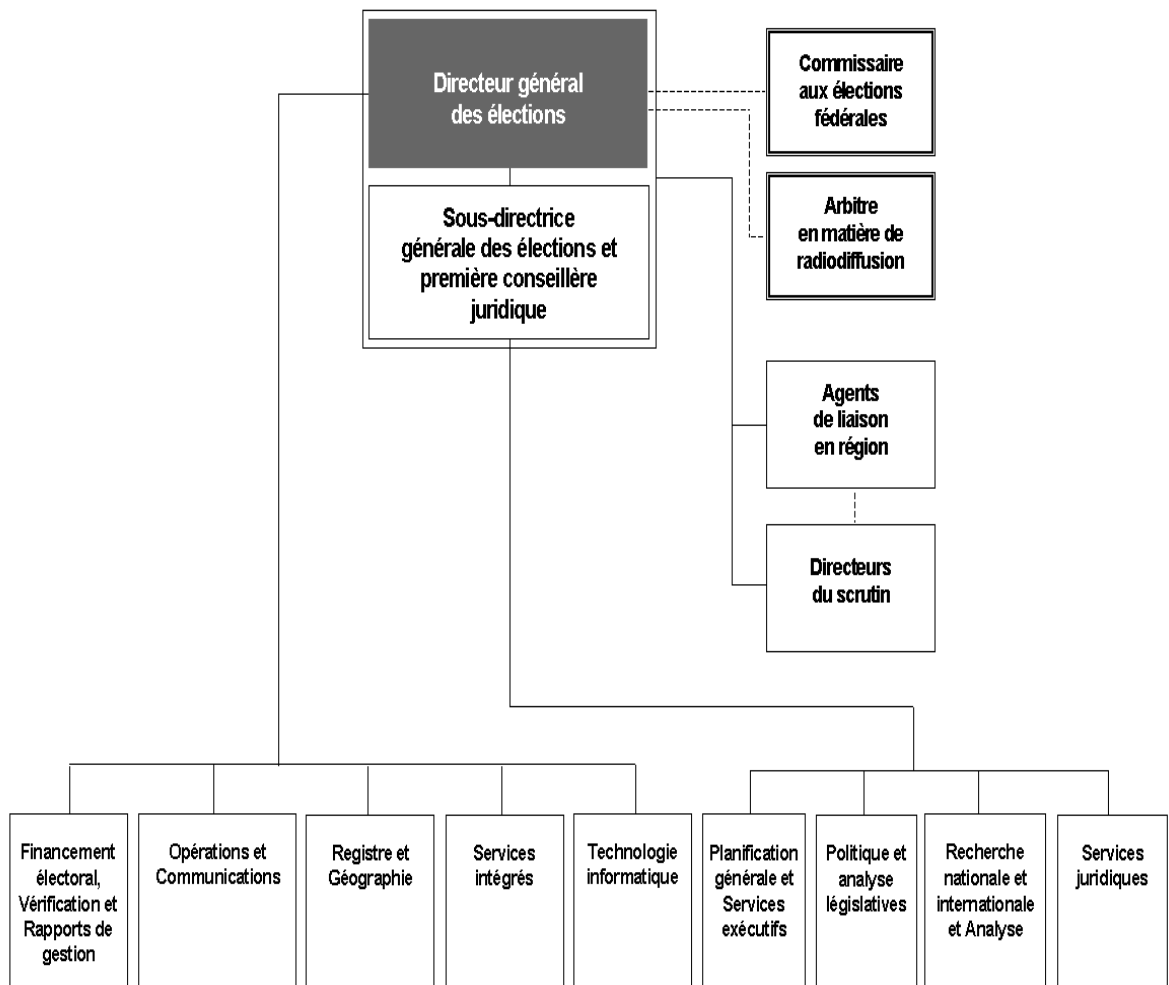


Tableau 1 : Comparaison des dépenses prévues aux dépenses réelles (équivalents temps plein compris)

(en milliers de dollars)	2002-2003 Dépenses réelles	2003-2004 Dépenses réelles	2004-2005			
			Budget principal	Dépenses prévues	Total des autorisations	Dépenses réelles
Administration	17 912	18 355	16 238	16 238	24 134	22 771
Élections et référendums	55 674	91 396	33 937	33 937	250 869	250 869
Total	73 586	109 751	50 175	50 175	275 003	273 640
Moins : revenus non disponibles	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Plus : coût des services reçus à titre gracieux*	4 142	4 902	4 678	4 678	4 678	5 220
Coût net pour l'organisme	77 728	114 653	54 853	54 853	279 681	278 860
Équivalents temps plein	340	352	336	336	471	386

Tableau 2 : Utilisation des ressources par activité de programme

2004-2005 (en milliers de dollars)								
Activité de programme	Budgétaire						Plus : Non budgétaire	Total
	Fonctionnement	Immobilisations	Subventions et contributions	Total : Dépenses budgétaires brutes	Moins : Revenus disponibles	Total : Dépenses budgétaires nettes	Prêts, investissements et avances	
Élections								
<i>Budget principal</i>	50 175	-----	-----	50 175	-----	50 175		50 175
<i>Dépenses prévues</i>	50 175	-----	-----	50 175	-----	50 175		50 175
Total des autorisations	275 003	-----	-----	275 003	-----	275 003		275 003
<i>Dépenses réelles</i>	273 640	-----	-----	273 640	-----	273 640		273 640

Tableau 3 : Postes votés et législatifs

Poste voté ou législatif	Autorisation	2004-2005 (en milliers de dollars)			
		Budget principal	Dépenses prévues	Total Autorisations	Dépenses réelles
25	Dépenses de programme	13 186	13 186	19 158	17 795
(L)	Dépenses d'élection	33 937	33 937	250 869	250 869
(L)	Salaire du directeur général des élections	217	217	220	220
(L)	Contributions aux avantages sociaux des employés	2 835	2 835	4 756	4 756
	Total	50 175	50 175	275 003	273 640

Tableau 4 : Coût net pour l'organisme

	2004-2005 (en milliers de dollars)
Dépenses réelles	273 640
<i>Plus : Services reçus à titre gracieux</i>	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	3 584
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (hors les fonds renouvelables)	1 441
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement social Canada	4
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	1
Frais de vérification relatifs à la vérification d'attestation du BVG	190
<i>Moins : Revenus non disponibles</i>	---
Coût net pour l'organisme en 2004-2005	278 860

Tableau 5 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert (PPT)

1) Nom du programme de paiement de transfert : Remboursements aux candidats, aux partis et aux vérificateurs <u>et</u> allocations versées aux partis politiques admissibles (nouvelle disposition de la <i>Loi électorale du Canada</i>)						
2) Date de mise en œuvre : continu		3) Date de clôture : continu			4) Financement total : voir ci-contre	
5) Description du programme de paiement de transfert : Élections Canada a pour rôle d'administrer la <i>Loi électorale du Canada</i> , dont les trois principaux objectifs sont l'équité, la transparence et la participation. Afin de promouvoir l'équité et la participation électorales, la Loi prévoit un remboursement des dépenses électorales aux candidats et aux partis ainsi que le paiement de certains frais de vérification. Un candidat qui est élu ou qui obtient au moins 10 % des votes validement exprimés dans sa circonscription a droit à un remboursement de 60 % de ses dépenses électorales et de ses dépenses personnelles effectivement payées, jusqu'à concurrence de 60 % du plafond des dépenses. Un parti enregistré a droit au remboursement de ses dépenses électorales s'il obtient au moins 2 % de tous les votes validement exprimés à l'échelle nationale ou 5 % de ceux exprimés dans les circonscriptions où il soutenait un candidat. La Loi prévoit le versement direct au vérificateur d'un candidat, à même les deniers publics, d'un paiement correspondant à 3 % des dépenses électorales du candidat, avec un maximum de 1 500 \$ et un minimum de 250 \$. La Loi prévoit aussi le versement d'une allocation trimestrielle aux partis politiques admissibles, selon la formule qui suit : un parti politique enregistré qui obtient au moins 2 % du total des votes validement exprimés à une élection générale, ou 5 % des votes validement exprimés dans les circonscriptions où il soutient un candidat, a droit à une allocation trimestrielle correspondant au produit de 0,4375 \$ multiplié par le nombre de votes validement exprimés à l'élection générale précédant le trimestre visé et le facteur d'ajustement à l'inflation en vigueur pour le trimestre visé.						
6) Objectif(s) et résultats prévus : Des scrutins équitables et accessibles dans le contexte des exigences constitutionnelles et juridiques et en conformité avec celles-ci.						
7) Résultats obtenus et progrès réalisés : Dans le cadre de l'élection générale du 28 juin 2004, nous avons remboursé les dépenses électorales des candidats et des partis qui y avaient droit, et nous avons versé les allocations aux vérificateurs des candidats, conformément à la <i>Loi électorale du Canada</i> . Le versement des allocations trimestrielles aux partis enregistrés admissibles a été fait conformément à la Loi.						
(en milliers de dollars)	8) Dépenses réelles 2002-2003	9) Dépenses réelles 2003-2004	10) Dépenses prévues 2004-2005	11) Autorisations totales 2004-2005	12) Dépenses réelles 2004-2005	13) Écarts entre 10 et 12
14) Élections générales et élections partielles						
– Candidats	632	255	-----	26 481	26 481	(26 481)
– Partis politiques	(8)	-----	-----	30 548	30 548	(30 548)
– Vérificateurs des candidats	23	-----	-----	1 255	1 255	(1 255)
Allocations trimestrielles						
– Allocation versée aux partis politiques enregistrés admissibles	-----	21 993	6 000	7 226	7 226	(1 226)
15) Total PPT	647	22 248	6 000	65 510	65 510	(59 510)

Tableau 6 : Approvisionnement et marchés

Organisme :	
Points à examiner	Commentaires de l'organisation
1. Rôle joué par l'approvisionnement et les marchés dans l'exécution des programmes	La Division de l'approvisionnement s'implique tôt dans le processus et aide les gestionnaires de programmes ou de projets à déterminer quelle est la meilleure stratégie d'approvisionnement et à établir un calendrier réaliste pour que l'atteinte des objectifs se fasse par le processus de passation de marchés, s'il y a lieu.
2. Survol de la façon dont l'organisme administre sa fonction d'approvisionnement	À Élections Canada, la fonction d'approvisionnement est centralisée. Deux agents principaux de négociation des contrats répondent aux demandes d'approvisionnement de leurs clients respectifs (directions). Cette structure permet aux deux parties de bâtir une relation, de comprendre leurs processus opérationnels respectifs et de faciliter leur interaction. Elle permet aussi de courts délais d'exécution lorsque le temps presse.
3. Progrès et nouvelles initiatives permettant des pratiques efficaces et efficaces en matière d'approvisionnement	Les directeurs, les gestionnaires et les agents administratifs peuvent suivre des séances de formation qui sont offertes régulièrement en vue de se familiariser avec les processus d'approvisionnement et de passation de marchés du gouvernement fédéral. De plus, un nouveau cours portant sur la description des travaux a été mis sur pied pour aider les gestionnaires à mieux définir leurs besoins lorsqu'ils doivent passer un nouveau marché.

Annexes

A. Renseignements financiers

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 et de toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction du Bureau du directeur général des élections.

La direction a préparé ces états financiers conformément aux normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et sur son jugement éclairé, le cas échéant. Ces états financiers sont à consulter à la lumière des principales conventions comptables décrites dans les notes.

La direction a établi et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion conçus pour fournir une assurance raisonnable que les biens du Bureau sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente en fonction des objectifs de l'organisme, et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi électorale du Canada*, à la *Loi référendaire*, à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et aux lois constitutionnelles. La direction s'appuie également sur des services de vérification interne.

La vérificatrice générale du Canada, un vérificateur indépendant, a examiné les opérations et les états financiers, et a émis le rapport de vérification ci-joint.

Le directeur général des élections du
Canada,

Le directeur des services intégrés,

Jean-Pierre Kingsley

Alain Corriveau

Ottawa, Canada
Le 22 juillet 2005



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au président de la Chambre des communes

J'ai vérifié l'état de la situation financière du Bureau du directeur général des élections au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Bureau. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Bureau au 31 mars 2005 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations du Bureau dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi électorale du Canada*, à la *Loi référendaire* et à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

La vérificatrice générale du Canada,

Sheila Fraser, FCA

Ottawa, Canada
Le 22 juillet 2005

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers)

	2005	2004
ACTIF		
Actif financier		
Avances à justifier	2 \$	4 \$
Montant à recevoir du Trésor	29 557	14 189
Débiteurs		
- entités externes (note 9)	893	4
- ministères et organismes gouvernementaux	448	614
Total de l'actif financier	30 900	14 811
Actif non financier		
Charges payées d'avance (note 4)	379	16 984
Stocks de fournitures	6 674	5 448
Immobilisations (note 5)	15 987	14 873
Total de l'actif non financier	23 040	37 305
Total	53 940 \$	52 116 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer		
- entités externes	26 344 \$	9 830 \$
- ministères et organismes gouvernementaux	2 372	3 727
Salaires et avantages sociaux à payer	1 178	1 250
Provision pour indemnités de vacances	1 252	1 089
Dépôts des candidats	112	4
Tranche de l'obligation au titre des indemnités de départ échéant à moins d'un an (note 7)	281	175
Total du passif à court terme	31 539	16 075
Passif à long terme		
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 6)	30	74
Obligation au titre des indemnités de départ (note 7)	2 705	2 366
Total du passif à long terme	2 735	2 440
Total du passif	34 274	18 515
AVOIR	19 666	33 601
Total	53 940 \$	52 116 \$

Engagements et éventualités (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par :

Le directeur général des élections du
Canada,

Le directeur des services intégrés,

Jean-Pierre Kingsley

Alain Corriveau

Annexes

A. Renseignements financiers

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers)

	2005	2004
Charges (note 9)		
Salaires et avantages sociaux	107 289 \$	35 278 \$
Remboursement des dépenses des candidats et des partis	58 261	255
Déplacements et communications	23 844	5 679
Services professionnels	23 770	20 076
Allocation trimestrielle aux partis politiques	23 721	5 498
Location de matériel et de locaux	23 630	8 688
Publicité, publications et impression	23 573	9 508
Amortissement des immobilisations	3 153	1 888
Services publics, approvisionnements et fournitures	2 631	898
Réparation et entretien du matériel	2 283	2 071
Matériel de faible valeur	1 995	1 794
Perte sur radiation d'actifs	43	-
Intérêts et autres charges	28	8
Créances douteuses	-	41
Total des charges	294 221	91 682
Produits non fiscaux	(7)	(15)
Coût d'exploitation net	294 214 \$	91 667 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État de l'avoir

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers)

	2005		2004	
Avoir au début de l'exercice	33 601	\$	12 868	\$
Coût d'exploitation net	(294 214)		(91 667)	
Services reçus gratuitement (note 11)	5 220		4 902	
Variation du montant à recevoir du Trésor	15 368		3 285	
Liquidités nettes fournies par le gouvernement	259 691		104 213	
Avoir à la fin de l'exercice	19 666	\$	33 601	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers)

	2005	2004
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Coût d'exploitation net	294 214 \$	91 667 \$
Éléments hors trésorerie inclus dans le coût d'exploitation net		
Amortissement des immobilisations	(3 153)	(1 888)
Services reçus gratuitement	(5 220)	(4 902)
Perte sur radiation d'actifs	(43)	-
Variation des avances à justifier, débiteurs, charges payées d'avance et stocks	(14 658)	14 730
Variation du passif à court terme	(15 464)	(3 935)
Variation de l'obligation au titre des indemnités de départ (tranche à long terme)	<u>(339)</u>	<u>(72)</u>
Fonds utilisés pour les activités d'exploitation	255 337	95 600
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations (excluant les contrats de location-acquisition)	4 310	8 532
Déboursé – Contrats de location-acquisition	<u>44</u>	<u>81</u>
Fonds utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	4 354	8 613
LIQUIDITÉS NETTES FOURNIES PAR LE GOUVERNEMENT	259 691 \$	104 213 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le Bureau du directeur général des élections (le Bureau), communément appelé Élections Canada, est dirigé par le directeur général des élections, qui est nommé par résolution de la Chambre des communes et relève directement du Parlement. Le directeur général des élections est totalement indépendant du gouvernement et des partis politiques fédéraux. Le Bureau est énuméré à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Les objectifs du Bureau sont de veiller à ce que l'électorat canadien puisse élire des députés à la Chambre des communes conformément à la *Loi électorale du Canada*; d'assurer le respect et l'application de toutes les dispositions de la *Loi électorale du Canada*; de calculer le nombre de députés à la Chambre des communes à attribuer à chacune des provinces, aux termes de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et conformément aux dispositions des lois constitutionnelles; et de fournir l'aide technique, administrative et financière nécessaire aux dix commissions de délimitation des circonscriptions, une par province, conformément à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Le Bureau est financé par un crédit annuel (qui couvre les salaires des employés permanents à temps plein) et par l'autorisation législative conformément à la *Loi électorale du Canada*, à la *Loi référendaire* ainsi qu'à la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. L'autorisation législative couvre toutes les autres dépenses, y compris les coûts relatifs aux scrutins, à la tenue du Registre national des électeurs, à la révision des limites des circonscriptions électorales, au versement d'allocations trimestrielles aux partis enregistrés admissibles et aux programmes permanents d'éducation du public.

2. Sommaire des principales conventions comptables

- (a) **Présentation** – Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables établies par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.
- (b) **Crédits parlementaires** – Le Bureau fonctionne selon deux autorisations de financement : un crédit annuel et l'autorisation législative. Les crédits consentis au Bureau ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers effectuée selon les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, car ils sont fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Ainsi, les éléments consignés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux pourvus par les crédits parlementaires.

La note 3 afférente aux présents états financiers présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits et établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

- (c) **Montant à recevoir du Trésor** – Le Bureau a pour cadre de fonctionnement le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds sont payées à même le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor représente le montant que le Bureau est autorisé à retirer du Trésor, sans autorisation supplémentaire, pour s'acquitter de ses obligations.

Les liquidités nettes fournies par le gouvernement représentent l'écart entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, ce qui inclut les opérations avec les ministères et organismes gouvernementaux.

- (d) **Débiteurs** – Les comptes débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Une provision est établie pour tous les débiteurs dont le recouvrement est incertain.
- (e) **Stocks de fournitures** – Les stocks de fournitures sont constitués de formulaires et publications destinés à l'administration des élections et de documents distribués aux candidats. Ces actifs sont enregistrés au coût moyen pondéré. Leur coût est imputé à l'exploitation dans l'exercice où ils sont consommés.
- (f) **Immobilisations** – Les immobilisations sont comptabilisées selon leur coût historique moins l'amortissement cumulé. Le Bureau comptabilise comme immobilisations toutes dépenses qui procurent des avantages futurs (incluant les améliorations locatives) et dont le coût d'acquisition est supérieur à 5 000 \$. Les éléments ayant un coût inférieur à 5 000 \$ sont imputés à l'état des résultats. La capitalisation des logiciels et des améliorations locatives a été faite sur une base prospective à compter du 1^{er} avril 2001. Les logiciels en développement sont amortis lorsque le logiciel est mis en production.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégories d'élément d'actif	Durée de vie utile
Matériel de bureau (y compris les contrats de location-acquisition)	3 et 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Ameublement et agencements	10 ans
Véhicules	5 ans
Matériel motorisé	10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

- (g) **Salaires, avantages sociaux et vacances annuelles** – Les salaires, les avantages sociaux et les vacances annuelles comptabilisés sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés par les employés en vertu de leurs conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et avantages sociaux est calculé selon leurs conditions d'emploi, les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux vacances annuelles est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice pour l'ensemble des vacances inutilisées par les employés.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(h) **Avantages sociaux futurs**

1) Régime de retraite – Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations versées à titre d'employeur représentent le coût complet pour le Bureau. Ce montant est équivalent à un multiple des cotisations versées par les employés et pourrait changer au fil du temps selon la situation financière du Régime. Les cotisations du Bureau sont imputées à l'exercice au cours duquel les services sont rendus et représentent l'ensemble de ses obligations en matière de prestations de retraite. Le Bureau n'est pas tenu à l'heure actuelle de verser des cotisations au titre des insuffisances actuarielles du Régime de retraite de la fonction publique.

2) Indemnités de départ – Les employés ont droit à des indemnités de départ tel que le prévoient les conventions collectives et les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. Le coût des indemnités gagnées par les employés du Bureau est établi à partir des résultats de l'évaluation actuarielle effectuée pour estimer l'obligation relative aux indemnités de départ de l'ensemble des employés du gouvernement.

(i) **Régime d'avantages sociaux** – Le gouvernement du Canada souscrit à un régime de soins dentaires et de santé auquel le Bureau cotise. Vu sa participation à ce régime, les cotisations du Bureau sont comptabilisées au prix coûtant et passées en charges au cours de l'exercice où elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau à l'égard du régime. Aux termes des lois actuelles, le Bureau n'est pas tenu de verser une cotisation relativement à tout passif non capitalisé éventuel du régime.

(j) **Services reçus gratuitement** – Les services reçus gratuitement des ministères sont inclus comme des charges d'exploitation, selon leur coût estimatif, dans l'état des résultats. Un montant correspondant est déclaré dans l'état de l'avoir.

(k) **Allocation trimestrielle aux partis politiques** – La *Loi électorale du Canada* accorde le versement sur le Trésor d'allocations trimestrielles aux partis enregistrés admissibles. L'allocation trimestrielle est calculée en fonction des résultats de l'élection générale précédant le trimestre. Cette allocation est passée en charges dans chacun des trimestres de l'année civile tel que prescrit par la Loi.

(l) **Incertitude relative à la mesure** – La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés en date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges d'exploitation comptabilisés durant l'exercice.

Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère ces estimations et hypothèses comme raisonnables. Les éléments les plus importants faisant l'objet d'estimations sont l'amortissement des immobilisations, les prestations de départ et le remboursement des dépenses électorales admissibles des candidats. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et dès que les ajustements deviennent nécessaires ils sont enregistrés à l'état des résultats au cours de l'exercice où ils sont connus.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Crédits parlementaires

a) Rapprochement du coût d'exploitation net et des crédits parlementaires utilisés

	(en milliers)	
	2005	2004
Coût d'exploitation net	294 214 \$	91 667 \$
Éléments non imputés aux crédits		
Amortissement des immobilisations	(3 153)	(1 888)
Charges payées d'avance	(1 042)	(1 049)
Charges payées d'avance – Allocation trimestrielle aux partis politiques	(16 495)	-
Stocks de fournitures	1 226	189
Créances douteuses	-	(41)
Services reçus gratuitement	(5 220)	(4 902)
Variation de l'obligation au titre des indemnités de départ	(445)	(247)
Variation de la provision pour indemnités de vacances	(163)	(193)
Perte sur radiation d'actifs	(43)	-
Autres	56	(27)
Éléments non imputés au coût d'exploitation net		
Acquisition d'immobilisations (excluant les contrats de location-acquisition)	4 310	8 532
Déboursé – Contrats de location-acquisition	44	81
Charges payées d'avance	932	1 134
Charges payées d'avance – Allocation trimestrielle aux partis politiques	-	16 495
Total des crédits utilisés	274 221 \$	109 751 \$

b) Rapprochement des crédits parlementaires approuvés et des crédits parlementaires utilisés

	(en milliers)	
	2005	2004
Crédits:		
Charges de programme (crédit 25)	19 157 \$	13 660 \$
Cotisations aux régimes d'avantages sociaux prévues par la loi	4 756	4 736
Autres charges prévues par la loi	251 670	91 611
Utilisation du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	-	3
	<u>275 583</u>	<u>110 010</u>
Moins :		
Crédits non utilisés – Charges de programme (crédit 25)	(1 362)	(259)
Total des crédits utilisés	274 221 \$	109 751 \$

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

c) Rapprochement des liquidités nettes fournies par le gouvernement et des crédits parlementaires utilisés

	(en milliers)	
	2005	2004
Liquidités nettes fournies par le gouvernement	259 691 \$	104,213 \$
Variation nette des passifs financés :		
Créiteurs et charges à payer	15 159	2 878
Salaires et avantages sociaux à payer	(72)	660
Dépôts des candidats	<u>108</u>	<u>(12)</u>
	15 195	3 526
Variation nette des actifs financés :		
Avances à justifier	2	3
Débiteurs	<u>(691)</u>	<u>1 994</u>
	(689)	1 997
Produits non fiscaux	7	15
Autres ajustements	17	-
Total des crédits utilisés	274 221 \$	109 751 \$

4. Allocation trimestrielle payée d'avance aux partis politiques

En juin 2003, de nouvelles règles concernant le financement des partis politiques enregistrés ont été intégrées à la *Loi électorale du Canada*. Au nombre des nouveautés figure le versement sur le Trésor d'allocations trimestrielles à tous les partis enregistrés admissibles. En 2005, les allocations trimestrielles ont été passées en charges lorsqu'elles sont devenues exigibles, c'est-à-dire après la fin d'un trimestre, conformément au paragraphe 435.02(1) de la Loi. En 2004, les allocations pour les quatre trimestres ont été versées d'avance, soit au 31 janvier 2004, et comptabilisées comme charges payées d'avance, conformément aux dispositions transitoires du paragraphe 71(2) de la *Loi électorale du Canada*.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Immobilisations

					(en milliers)	
	2005				2004	
	Coût				Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	Solde d'ouverture	Achats net de l'exercice	Amortissement cumulé			
Matériel de bureau (y compris les contrats de location-acquisition)	781 \$	(208) \$	367 \$		206 \$	285 \$
Matériel informatique	6 462	415	5 734		1 143	1 363
Logiciels	3 206	10 927	2 362		11 771	2 342
Logiciels en développement	8 533	(7 247)	-		1 286	8 533
Ameublement et agencements	1 403	-	502		901	1 027
Véhicules et équipement motorisé	163	12	121		54	60
Améliorations locatives	1 438	159	971		626	1 263
	21 986 \$	4 058 \$	10 057 \$		15 987 \$	14 873 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2005 est de 3 153 \$ (1 888 \$ en 2004).

6. Obligations en vertu de contrats de location-acquisition

Le Bureau a conclu des ententes de location de matériel de bureau en vertu de contrats de location-acquisition. Les obligations pour les exercices à venir sont les suivantes :

	(en milliers)
	2005
2005-2006	24 \$
2006-2007	<u>7</u>
Total des versements minimaux futurs de location	31
Moins : intérêts implicites	(1)
Solde des obligations en vertu des contrats de location-acquisition	30 \$

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Avantages sociaux futurs

(a) Régime de retraite

Le Bureau et tous les employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen de fin de carrière. Les prestations sont pleinement indexées selon la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations du Bureau et des employés au Régime de retraite de la fonction publique au cours de l'exercice se sont élevées à :

	(en milliers)	
	2005	2004
Cotisations du Bureau	3 486 \$	3 372 \$
Cotisations des employés	1 014 \$	977 \$

(b) Obligation au titre des indemnités de départ

Le Bureau paie des indemnités de départ à ses employés fondées sur les années de service et le salaire en fin d'emploi. Ce régime n'étant pas provisionné, il ne détient aucun actif et présente un déficit égal à l'obligation au titre des indemnités de départ. Les indemnités seront payées à même les crédits parlementaires futurs ou au moyen d'autres sources de revenus. À la date de l'état de la situation financière, les renseignements utiles à l'égard de ce régime sont les suivants :

	(en milliers)	
	2005	2004
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	2 541 \$	2 294 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	600	379
Indemnités versées au cours de l'exercice	(155)	(132)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	2 986 \$	2 541 \$
Tranche à court terme	281 \$	175 \$
Tranche à long terme	2 705	2 366
	2 986 \$	2 541 \$

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

8. Engagements et éventualités

(a) Engagements

La nature des activités du Bureau exige des contrats et entraîne des obligations en vertu desquels le Bureau s'engage à faire des paiements futurs lorsque les services seront rendus ou les biens reçus. Les engagements annuels sont comme suit :

	(en milliers)	
2005-2006	14 929	\$
2006-2007	4 640	\$
2007-2008	1 886	\$
Total	21 455	\$

(b) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Bureau peut être visé par diverses actions en justice. Certaines de ces poursuites peuvent devenir des passifs réels lorsqu'un ou des événements futurs peuvent se produire. Dans la mesure où l'événement futur a des chances de se produire et qu'une estimation raisonnable du coût est possible, un passif éventuel est comptabilisé et une charge est inscrite dans les états financiers.

Aucun passif éventuel ne figure dans les états financiers du Bureau pour l'exercice terminé le 31 mars 2005.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Événement important

Le Bureau a connu une augmentation importante de ses frais d'exploitation à cause de l'élection générale fédérale tenue le 28 juin 2004. Cet événement a eu un impact important au niveau des charges supplémentaires engagées pour le déroulement de l'élection ainsi qu'au niveau du remboursement des dépenses d'élection admissibles aux partis politiques et candidats.

Charges	(en milliers)			
	2005		2004	
	Conduite d'événements électoraux ¹	Autres ²	Conduite d'événements électoraux ¹	Autres ²
Salaires et avantages sociaux	78 358 \$	28 931 \$	2 515 \$	32 763 \$
Remboursement des dépenses des candidats et des partis	58 261	-	255	-
Déplacements et communications	21 287	2 557	434	5 245
Services professionnels	14 044	9 726	1 233	18 843
Allocation trimestrielle aux partis politiques	-	23 721	-	5 498
Location de matériel et de locaux	17 255	6 375	308	8 380
Publicité, publications et impression	18 246	5 327	1 208	8 300
Amortissement des immobilisations	-	3 153	-	1 888
Services publics, approvisionnements et fournitures	1 579	1 052	158	740
Réparation et entretien du matériel	198	2 085	72	1 999
Matériel de faible valeur	561	1 434	420	1 374
Perte sur radiation d'actifs	-	43	-	-
Intérêts et autres charges	-	28	-	8
Créances douteuses	-	-	-	41
Total des charges	209 789 \$	84 432 \$	6 603 \$	85 079 \$

¹ Charges engagées pour l'élection générale, les élections partielles ainsi que pour la révision des limites des circonscriptions électorales.

² Salaires des employés permanents à temps plein, charges législatives engagées conformément à la *Loi électorale du Canada*, y compris les charges liées à la préparation du scrutin, les allocations trimestrielles aux partis politiques ainsi que les charges courantes.

L'élection a aussi eu les résultats suivants : 1) une augmentation des débiteurs résultant de paiements législatifs en trop à certains candidats pour des dépenses électorales admissibles; et 2) une augmentation des créditeurs due au remboursement des dépenses des candidats et des partis politiques, et des honoraires versés aux vérificateurs des candidats.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Opérations entre apparentés

Le Bureau est une propriété du gouvernement du Canada au même titre que tous les ministères, organismes et sociétés d'État.

Le Bureau effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Au cours de l'exercice, le Bureau a dépensé 32 216 000 \$ en opérations dans le cours normal de ses activités avec des ministères et organismes gouvernementaux. Ces dépenses comprennent des services reçus gratuitement d'une valeur de 5 220 000 \$ tels que décrits à la note 11.

11. Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu des services gratuitement d'autres ministères et organismes gouvernementaux d'une valeur de 5 220 000 \$. Ceux-ci sont présentés aux états financiers à leur coût estimatif comme suit :

	(en milliers)	
	2005	2004
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – location de locaux	3 584 \$	3 456 \$
Secrétariat du Conseil du Trésor – cotisations de l'employeur au régime d'assurance	1 441	1 035
Bureau du vérificateur général du Canada – services de vérification	190	150
Ressources humaines et Développement des compétences Canada – part de l'employeur pour le versement d'indemnités d'accident du travail	4	4
Justice Canada - services juridiques	1	17
Secrétariat du Conseil du Trésor – régimes d'avantages sociaux	-	240
Total des services reçus gratuitement	5 220 \$	4 902 \$

12. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassées pour être conformes à la présentation utilisée dans l'exercice courant.

B. Rentabilité

1. Coût de la 38^e élection générale

Le coût réel de l'élection générale de 2004, à l'exclusion des dépenses électorales remboursées aux candidats et aux partis politiques admissibles, totalise, tel qu'on l'avait estimé au départ, 219,5 millions de dollars. Le montant se répartit comme suit :

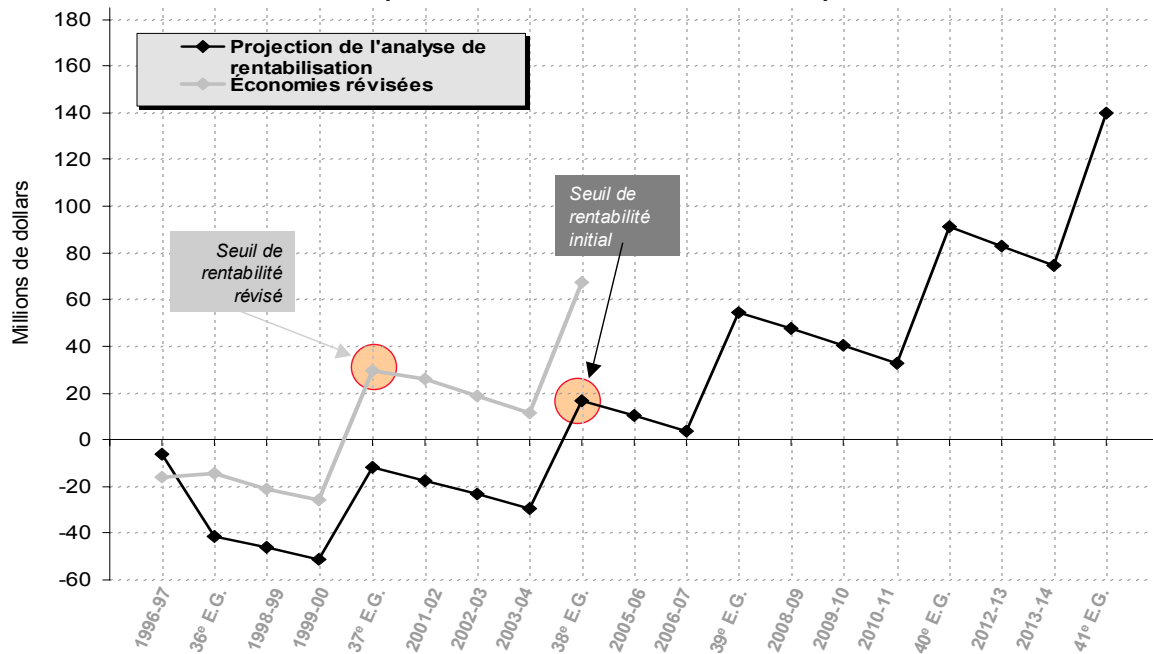
- activités pour la conduite des élections dans les circonscriptions : 108 millions de dollars, y compris des postes comme les frais du personnel électoral et des préposés au scrutin, l'impression des listes électorales ainsi que la location de bureaux pour les directeurs du scrutin et de bureaux de scrutin;
- activités liées aux préparatifs et à la tenue du scrutin à Élections Canada, à Ottawa : 111,5 millions de dollars, y compris des postes comme le matériel électoral, la formation des directeurs du scrutin et d'autres employés clés, la mise à jour du Registre national des électeurs depuis l'élection générale de 2000, les campagnes de publicité et de sensibilisation, le réseau de soutien et la technologie de l'information.

On estime que les remboursements aux candidats et aux partis totalisent 58,3 millions de dollars, une somme beaucoup plus élevée que celle versée dans le cadre de l'élection générale de 2000. L'augmentation découle principalement des nouvelles dispositions sur le financement politique prévues dans le projet de loi C-24.

2. Économies associées au Registre national des électeurs

Le graphique ci-dessous illustre les coûts cumulatifs évités grâce à l'utilisation du Registre national des électeurs comparés à notre analyse de rentabilité initiale ainsi qu'aux résultats réels et prévus. En comparant les résultats réels à l'analyse de rentabilité, qui présentait des économies applicables aux élections fédérales seulement, Élections Canada a déterminé qu'après l'élection de 2004 le registre avait permis d'économiser 68 millions de dollars. En plus des économies réalisées à l'échelle fédérale, le registre a généré des économies de 31 millions de dollars pour les provinces et les municipalités grâce au partage de données avec ces administrations. Si l'on compte les économies estimées de 11 millions de dollars de la Colombie-Britannique, les économies totales projetées associées au Registre national des électeurs se chiffrent à environ 110 millions de dollars; cette somme dépasse de 93 millions de dollars les économies projetées à ce jour. Comme le graphique l'illustre, nous avons récupéré notre investissement initial dès l'élection générale de 2000, plutôt qu'à la suivante. Les dates hypothétiques de futures élections générales sont indiquées ici dans le seul but de donner des points de comparaison cohérents.

Économies cumulatives projetées résultant de l'utilisation du Registre national des électeurs (échelle fédérale seulement)



Exercice financier / Année électorale

- E.G = élection générale.
- Le graphique illustre les économies liées aux élections générales fédérales seulement.

- Les économies à l'échelle provinciale et municipale ne sont pas prises en compte.

C. Renseignements supplémentaires

Contributions politiques fédérales et crédits d'impôt réclamés

Le tableau ci-dessous indique le nombre de contributions reçues par les partis politiques enregistrés et par les candidats, la valeur totale de ces contributions et la valeur estimative des crédits fiscaux versés à des particuliers et à des entreprises, selon les reçus aux fins d'impôt pour les années civiles correspondantes. Les montants des crédits fiscaux varient d'un scrutin à l'autre, mais ils ont tendance à augmenter à l'approche d'une élection générale (voir les montants correspondant à 1997, 2000 et 2004). Les contributions politiques fédérales versées par des entreprises semblent suivre la même tendance que celles des particuliers.

L'information sur les contributions est tirée des dossiers d'Élections Canada. L'information sur les contributions versées aux candidats est fournie seulement pour les élections générales de 1997, 2000 et 2004.

La source de l'estimation des crédits d'impôt réclamés par les *particuliers* est l'édition annuelle de *Statistiques sur le revenu* (Agence du revenu du Canada) et, dans le cas des *entreprises*, l'information provient de la Section des statistiques sur les entreprises de l'Agence du revenu du Canada. La mention « n.d. » signifie que les montants estimés n'étaient pas disponibles au moment où le présent rapport a été préparé.

Contributions politiques fédérales et crédits d'impôt réclamés

	Nombre de contributions							
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Partis enregistrés	217 792	173 304	168 369	404 780	105 447	167 971	162 395	126 722
Candidats	121 159	-	-	109 155	-	-	-	107 012
Candidats à l'investiture	-	-	-	-	-	-	-	6 587
Candidats au leadership	-	-	-	-	-	-	-	273
Associations enregistrées	-	-	-	-	-	-	-	75 991
Total	338 951	173 304	168 369	513 935	105 447	167 971	162 395	316 585

	Valeur des contributions (en milliers de dollars)							
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Partis enregistrés	55 290	31 935	34 194	57 100	31 540	30 440	48 389	22 083
Candidats	38 665	-	-	41 392	-	-	-	20 995
Candidats à l'investiture	-	-	-	-	-	-	-	1 895
Candidats au leadership	-	-	-	-	-	-	-	10
Associations enregistrées	-	-	-	-	-	-	-	9 707
Total	93 955	31 935	34 194	98 492	31 540	30 440	48 389	54 690

* À la suite de l'adoption du projet de loi C-24 en 2004, les contributions versées aux entités politiques ont été restreintes.

Ceci explique la diminution du nombre et de la valeur des contributions par rapport à l'élection de 2000.

	Estimations des crédits d'impôt réclamés (en milliers de dollars)							
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004*
Entreprises	1 099	674	509	926	875	499	617	n.d.
Particuliers	15 396	9 735	10 439	19 922	8 802	10 104	12 112	n.d.
Total	16 495	10 409	10 948	20 848	9 677	10 603	12 729	n.d.

* 60 % des réclamations des entreprises ont été traitées, et elles totalisent 495 000 \$. Dans le cas des particuliers, 85 % des réclamations ont été traitées, et elles totalisent 17 708 000 \$.

Faits et chiffres : Élections générales de 1997, 2000 et 2004

	36 ^e élection générale – 1997 ¹	37 ^e élection générale – 2000	38 ^e élection générale – 2004
Géographie et électeurs			
Nombre de circonscriptions	301	301	308
Nombre d'électeurs sur les listes préliminaires	18 753 094 ²	19 395 489	22 238 485
Nombre d'électeurs s'étant inscrits le jour du scrutin	415 319	872 552	764 000
Nombre d'électeurs inscrits sur les listes définitives	19 663 478 ²	21 243 473	22 466 621
Nombre de bureaux de scrutin	59 349	60 728	63 859
Moyenne d'électeurs inscrits par bureau de scrutin	331	350	352
Nombre de révisions aux listes électorales	1 325 540	3 687 149	3 353 403
Résultats du vote			
Nombre de votes valides	12 985 874	12 857 773	13 564 702
Nombre de dépouillements judiciaires demandés	3	8	6
Pourcentage de bulletins rejetés	1,4 %	1,1 %	0,9 %
Taux de participation	67,0 %	61,2 %	60,9 %
Taux de participation le plus élevé – province ou territoire	Nouveau-Brunswick (73,4 %)	Île-du-Prince-Édouard (72,7 %)	Île-du-Prince-Édouard (70,8 %)
Taux de participation le plus faible – province ou territoire	Terre-Neuve (55,2 %)	Territoires du Nord-Ouest (52,2 %)	Nunavut (43,9 %)
Nombre de sièges remportés par des femmes/hommes	62/239	62/239	65/243
Financement politique			
Nombre de partis politiques enregistrés	10	11	12
Nombre de candidats	1 672	1 808	1 685
Nombre de candidats admissibles au remboursement de dépenses électorales ³	801	685	837
Nombre de rapports de course à l'investiture ³	-	-	863
Nombre de rapports de campagne de candidats à l'investiture ³	-	-	357
Nombre de rapports des dépenses de publicité électorale d'un tiers ³	-	-	59
Nombre de bilans initiaux de nouvelles associations de circonscription enregistrées ³	-	-	1 065
Nombre de rapports financiers d'une association enregistrée – 2004 ³	-	-	642
Soutien électoral			
Nombre de visites du site Web d'Élections Canada durant les 36 jours de la période électorale	65 647	899 434	1 580 672
Nombre de demandes du public / % de réponses	339 811/83 %	670 341/65 %	3 151 990/93 %
Nombre de fonctionnaires électoraux dans les circonscriptions	250 000 ¹	166 000	194 000

¹ Comprend les statistiques du dernier recensement, le cas échéant.

² Comprend les électeurs figurant sur les listes provinciales de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard, où Élections Canada n'a pas tenu de recensement en avril 1997.

³ La 38^e élection générale est la première à avoir été conduite en vertu du nouveau régime de financement politique (projet de loi C-24). Les chiffres connus en date du 16 juin 2005 sont fournis.

Pour plus de renseignements

Adresse postale : Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Téléphone : 1 800 463-6868
sans frais au Canada et aux États-Unis
001 800 514-6868
sans frais au Mexique
(613) 993-2975
de partout dans le monde

Pour les personnes sourdes ou malentendantes :
ATS 1 800 361-8935
sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur : (613) 954-8584
1 888 524-1444
sans frais au Canada et aux États-Unis

Site Web : www.elections.ca

Information aux médias

Téléphone : 1 800 267-7360
(613) 993-2224
ATS 1 800 361-8935

Télécopieur : (613) 954-8584
